

Maintenant

OCTOBRE

CRISE DU SACERDOCE

1967 No 70

sommaire

Le malaise !	
André Beauchamp	294
Le célibat religieux	
Christian Duquoc	300
Le point de vue du psychanalyste	
Gilles Lortie	302
La réforme de la Curie	
Marcel Adam	305
Règlements du Comité catholique	307
Economie et indépendance	
Robert Bourassa	309
Festival du film	
Jacques Lamoureux	314
La fin du mépris	
Robert Barberis	316
DOSSIER :	
Les étudiants s'ennuient à l'école	319
Recherche d'un destin	
Pierre Saucier	328

Il y a actuellement une crise du sacerdoce. Non seulement les candidats se font de plus en plus rares, mais des prêtres, en pleine activité, abandonnent la vie sacerdotale, revisent leur option. Beaucoup d'autres se cherchent et s'interrogent sur leur nouveau rôle dans la société en évolution et l'Eglise post-conciliaire.

Il y a plusieurs mois déjà, l'équipe de direction de la revue organisait une table ronde sur le sujet avec des prêtres provenant de différentes zones de Montréal. D'autres réunions d'information et d'échange se sont ajoutées à celle-là. Nous pensions pouvoir apporter, pour ce mois-ci, une réflexion valable sur ce problème. Un premier texte, travaillé et retravaillé, s'est avéré nettement insuffisant. Entre temps, un prêtre de nos lecteurs et collaborateurs, l'abbé André Beauchamp, nous apportait un article-témoignage qui, nous semble-t-il, décrit assez bien la situation et le malaise actuels.

A la lecture de ce texte émouvant et à la demande de plusieurs prêtres et laïcs, il nous a paru utile d'ouvrir une recherche collective qui s'étendra sur plusieurs numéros de la revue. Nous invitons les prêtres certes, mais aussi les laïcs, qu'ils soient de l'Eglise ou non, croyants ou incroyants, à nous envoyer leur témoignage et leurs réflexions sur le rôle du prêtre dans le monde et l'Eglise d'aujourd'hui. Entre autres questions, nous suggérons aux laïcs : *Qu'attendez-vous du prêtre ?* et aux prêtres : *Comment concevez-vous votre nouveau rôle ?*

Tous les textes reçus seront étudiés et utilisés d'une façon ou d'une autre. Eventuellement certains d'entre eux pourraient faire l'objet d'une publication individuelle ou collective.

LE MALAISE !

ANDRÉ BEAUCHAMP

J'aurai bientôt trente ans et suis dans ma sixième année de sacerdoce. C'est beaucoup trop peu pour avoir de l'expérience mais déjà suffisant pour oser parler et avoir l'impression de dire des choses d'une certaine importance. Mon père, à la forte main et à la ferme autorité, me disait enfant : « Tu répondras quand on te questionnera ». J'ai bien conscience de n'avoir pas encore franchi l'enfance de la vie sacerdotale. Mais il y a tant de questions qu'on nous pose partout et de toutes les manières, tant de questions que nous nous posons nous-même, qu'il serait malhonorable de s'y soustraire. Le présent exposé n'a aucune prétention scientifique. Il se situe à mi-chemin entre le témoignage, la réflexion personnelle et la méditation. On comprendra les limites et les dangers du genre littéraire adopté. Quot sensus, tot capita !

D'emblée, je dirais que nous avons depuis longtemps franchi le cap de prêtres en crise à l'intérieur des cadres du sacerdoce pour aboutir à une crise du sacerdoce lui-même. Des prêtres en difficultés l'Eglise en a toujours connus. Il semble que la chose soit inévitable pour la bonne et simple raison que la réalité humaine est fragile, que s'il faut beaucoup de choses pour faire un homme équilibré et en santé, il suffit d'un petit détail pour tout saper par terre. Chaque promotion de séminaire avait ainsi ses quelques cas malheureux, vies plus difficiles, déchirées, brisées dont tout le monde se sentait affligé et qu'on essayait d'oublier ou de cacher. Le langage populaire les appelait « défroqués » ; en notre sainte chrétienté ils avaient pénible vie et bien triste presse. Mieux valait pour eux s'exiler ! En fait, les prêtres en crise ne défroquaient

pas tous. Certains, en deçà de la rupture d'avec leur état, s'étiolaient ici et là, oubliés, soit dans des presbytères, soit dans quelque poste obscur de leur communauté s'ils étaient religieux. Mais, toutes choses égales, la proportion d'échecs dans le sacerdoce ne devait pas dépasser beaucoup celle des médecins, des notaires ou des avocats et surtout elle ne mettait pas la « profession » en question et témoignait plutôt de la valeur de cette dernière et en authentifiait les exigences. On disait alors : « être prêtre c'est si grand, si beau et si difficile ».

La question ne se pose plus ainsi. Il ne s'agit pas seulement d'un accroissement numérique des prêtres abandonnant le sacerdoce. De la situation à celle d'il y a dix ou vingt ans le rapport ne s'établit pas du plus au moins. La question a changé de sens affectant le sacerdoce lui-même : qu'est-ce qu'être prêtre aujourd'hui, est-ce que cela en vaut la peine, comment le prêtre se situe-t-il dans la société d'aujourd'hui ? ou affectant la personne du prêtre : le prêtre est-il encore un homme, a-t-il le droit de se marier, est-il heureux, quel était le sens de son engagement de jeunesse ? De toutes manières on ne peut pas escamoter le problème en disant : « Il s'agit d'originaux et de marginaux ». La qualité humaine de certains prêtres qui ont quitté récemment, l'authentique apostolat qu'ils ont parfois accompli plusieurs années durant avec zèle et succès doivent nous forcer à bien regarder les choses en face. Entre le scandale pharisaïque et l'acquiescement sans examen n'y a-t-il pas une route de recherche plus profonde ? Faut-il se contenter de dire encore : Il y a le mystère des personnes et des destinées que nous devons respecter, mais le sacerdoce reste sauf. Ou même comme me disait un ami à propos d'un prêtre récemment retourné à l'état laïc : « Il a servi quinze ans dans le travail et le dévouement. C'est magnifique. Maintenant il a décidé de sa vie différemment, je ne vois pas de problème ». Ce me semble un véritable parti pris de ne rien voir et le moindre fidèle dirait bien qu'il y a quelque part anguille sous roche. Essayons d'y aller de plus près en polarisant nos réflexions sur quelques pistes de recherche.

a) CRISE SOCIOLOGIQUE

Dès l'abord il y a une crise sociologique du prêtre et du sacerdoce. C'est devenu un lieu commun. Le prêtre, notable au palier d'honneur à côté du maire et du médecin, à la fois administrateur, père spirituel, conseiller, psychologue... On pourrait allonger la liste à volonté, c'est bien connu. Cet homme-là était toujours vénéré et respecté, assez souvent aimé, presque toujours craint. Les dernières études semblent dire que ce mythe est récent et daterait de la fin du dix-neuvième siècle et qu'il y a eu auparavant de forts courants anti-religieux. Je me demande si cette fameuse opposition ne se ressourçait pas au même fond idéologique et ne partageait pas, de ce fait, la même conviction profonde du rôle prestigieux du clergé, contestant toutefois l'opportunité de sa présence en certains secteurs. Bref, le prêtre du temps était un personnage. Ce qui ne signifie pas du tout que sa vie était facile. Mais cet homme-là avait une conscience aiguë de sa place réelle dans la communauté humaine, se savait utile et n'avait rien à envier aux autres sur ce chapitre. Son côté mystérieux pouvait prêter flanc à un folklore, à des racontars, à des « histoires de curé » que les hommes se racontaient lourdement après le quatrième ou le cinquième verre. Berner les moines dilate la rate. C'est toujours un succès assuré à l'avance, une bonne tête de turc. Le Moyen Age faisait ainsi. Dommage que la censure n'ait point laissé faire Molière et qu'il dût se contenter des médecins, des femmes pédantes et des faux-bigots. Parlez-en, en bien ou en mal, pourvu que vous en parliez, pourrait-on dire. En fait en parler beaucoup c'était confirmer l'importance de son rôle.

Tout a changé. Le Cardinal Léger a eu cette parole heureuse : « Le prêtre est un noble déclassé ». Il est folkloriquement un noble, un homme influent. Réellement il ne l'est plus. Les vraies décisions se prennent ailleurs. Pour sa part il entreprend une danse délicate entre les relents d'un cléricisme sécurisant mais attardé et mensonger, l'agressivité des autres qui l'accusent d'à peu près tous les péchés d'Israël, l'indifférence froide de la plupart. Il n'y a pas dix ans, s'il m'arrivait d'attendre l'autobus avec ma soutane il se trouvait presque toujours un automobiliste pour me prendre au passage. (Qui donc disait que la soutane ne servait à

RÉDACTION, ADMINISTRATION,

ABONNEMENTS,

2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758

Le Ministère des Postes, à Ottawa,
a autorisé l'affranchissement en numéraire
et l'envoi comme objet
de la deuxième classe
de la présente publication.

Frais de port garantis
si non livrable

rien ?). J'embarquais d'ailleurs avec bonne conscience, convaincu qu'un homme de mon rang ne doit pas attendre. Aujourd'hui quand il m'arrive de jouir d'une préséance quelconque, j'avoue en ressentir un certain malaise, comme le vestige d'un mensonge ou d'une hypocrisie. Le prêtre ne sait plus comment se situer dans la société d'aujourd'hui. Les plus vieux lui demandent encore l'être-au-dessus, les jeunes l'être-avec.

Pourtant lui, il voudrait être le serviteur de tous, un serviteur utile et à sa place. Le prestige d'autrefois enracinait le prêtre profondément dans la société s'il accentuait sa solitude. La fameuse figure de prestige actuel sans autorité vraie enferme le prêtre dans un ghetto. Sa solitude devient totale, se change en isolement. En conséquence, il cherchera à transformer l'idée que les gens se font du prêtre pour retrouver sa place quelque part dans la cité des hommes, autrement que sous les traits d'un vieillard dépassé. Il cherche des modes nouveaux, une présence pour se sentir humainement valorisé. Il veut qu'on le connaisse comme personne humaine, qu'on lui dise tu, qu'on soit son ami. Il enlève les bannières inutiles, change ses horaires, descend dans la rue. Maintenant on a créé l'expression « prêtre-dans-le-vent-à-gogo ». L'expression me tape sur les nerfs mais exprime une partie de la vérité. Il a enlevé sa soutane, commence à enlever le collet romain. Il a peur de ce qui le distingue, de ce qui risque de le mettre à part. Il désire acquérir une compétence humaine dans un secteur pour au moins justifier sa présence au milieu des hommes ; il cherchera à quitter le presbytère, à aller travailler comme les autres. Il désire se marier et, à ce niveau des choses, le geste a le sens de devenir semblable aux autres et de fuir sa solitude.

Sombre tableau ? Le prêtre de partout est secoué. Celui-ci l'est davantage. J'ai eu cette année l'occasion de voir des prêtres d'ailleurs — de Suisse et de France. J'ai eu l'impression que là-bas ils avaient plus de temps pour faire le changement. En Amérique les choses vont tellement plus vite. A mon retour j'ai trouvé des prêtres inquiets, vaguement désemparés. Il en va de même de bien d'autres gens de la société : des travailleurs menacés par l'automation, des éducateurs perdus dans des transformations impossibles pour eux, des politiciens incapables d'assimiler vraiment une pensée nouvelle, etc. Tous les rôles de notre société se redéfinissent. La question que se pose le prêtre est la suivante : dans cette société profane ai-je encore humainement mon rôle. Les autres se demandent : « Quelle est ma place ? » Lui doit pousser plus loin : « Y en a-t-il une pour moi ? »

b) CRISE ECCLÉSIOLOGIQUE

Convertissant son regard à l'intérieur de l'Eglise le « simple » prêtre s'interroge encore. On connaît maintenant la boutade : « Depuis Vatican II il y a des laïcs et des évêques ». C'est vrai surtout des religieux et des religieuses, pratiquement oubliés. Les prêtres ont réussi à se faire entendre suffisamment pour mériter un schéma qui peut être pour eux très libérateur et les aider à faire la difficile unité de leur vie. Mais il y a loin encore à une véritable expression dans le concret de la vie des intentions conciliaires. Les problèmes d'autorité, la question du renouveau pastoral... Je pense au terrible souci des vieux prêtres, de ceux qui, après trente ou quarante ans ont à réapprendre à dire la messe, à ceux que leurs tendances personnelles poussent au conservatisme (ce qui est légitime dans la sainte Eglise de Dieu) et se retrouvent dans un milieu d'avant-garde, et aux autres que leurs tendances personnelles poussent de l'avant (et c'est aussi légitime dans la sainte Eglise de Dieu) mais ne doivent pas perdre la communion d'avec la totalité de l'Eglise. A des prêtres qui ont toujours tout attendu d'en haut on dit maintenant : « Ayez de l'audace, prenez vos responsabilités ». Il faut voir la complexité des structures : les comités paroissiaux, régionaux, diocésains. Un curé habitué à tout mener seul doit en cinq ans apprendre à échanger avec ses vicaires, avec les laïcs (sans oublier les religieux et religieuses), avec les autres curés voisins, avec les offices diocésains, etc. Structures et comités, douloureux tourments de la vie moderne ! Au-delà de cet aspect superficiel encore on devine que la crise ecclésiologique réside dans le passage d'une Eglise-hiérarchie à une Eglise-communauté, puis après à une Eglise (parmi d'autres Eglises) pour le monde. Quand on a toujours vu l'Eglise comme un en soi, la transition est considérable, surtout pour le prêtre qui se définit d'emblée comme un « homme d'Eglise » et dont le travail a justement pour objet des réalités d'Eglise.

c) CRISE THÉOLOGIQUE

« On ne sait plus ce qui est beau, on ne sait plus ce qui est laid, on ne sait plus ce qui est faux, on ne sait plus ce qui est vrai » disait la chanson. Jusqu'à peu le prêtre se pensait l'homme du dépôt de la Vérité, de la Tradition. Il vivait dans un univers de dogmes et sa théologie lui avait fourni une très robuste synthèse intellectuelle englobant à la fois ce monde-ci et le monde des réalités évangéliques. Il ne connaissait pas le doute, ou si peu. Sûr d'une vérité facilement atteignable et conceptualisable, il passait sans heurt du dieu des philosophes à Celui de la Révélation. Synthèse facile et simpliste, dira-t-on. Au milieu des vacillations on trouvait chez lui une vérité qui ne vacille pas. D'ailleurs il entendait rarement les vraies questions. Celles du dehors on lui avait appris à les réfuter par le puissant arsenal de l'apologétique. Je me rappelle un professeur de dogme qui dans les derniers mois avant l'ordination nous avait fourni toute une série de réponses-types aux questions qu'on nous poserait. En général l'astuce consistait à renvoyer la question ou à une fin de non-recevoir.

Les questions du dedans survivaient peu à la rigueur de la censure et si par hasard l'opinion s'émouvait un peu trop, le bâillon était vite passé. A l'automne « 59 » l'abbé O'Neill avait osé attaquer certains cercles d'interprétation de la doctrine sociale de l'Eglise, insinuant qu'ils l'avaient durcie dans une seule ligne et qu'on glissait vers une doctrine *sui juris* assez étroite. Et vint la réponse, admirable de naïveté : Comment cela peut-il être vrai puisque ces livres ont reçu l'Imprimatur ? Pour ma part j'ai connu de durs moments pour avoir osé mettre en doute certaines façons d'interpréter la propriété privée. Beaucoup savent aussi combien les timides Insolences du Frère Untel ont frisé l'Index.

Puis vint le Concile. Ce qu'on chuchotait à l'oreille ou glissait sous la table a subitement emprunté la voix d'évêques renommés. On a cru un certain temps que le Concile lui-même créerait une nouvelle synthèse, ferait l'unité de la pensée et nous redonnerait la stabilité désirée. Tout donne à croire qu'au contraire les questions se feront de plus en plus sérieuses et profondes. La pensée théologique entre dans une phase implacable d'autocritique. Qui est Dieu, que pouvons-nous dire de Lui ; que savons-nous de la Révélation ; quelle est

la conscience que l'Eglise a eue d'elle-même et de certaines vérités au long de son histoire ; que savons-nous du monde ? Au fait, nous avons à inventer le monde et cela ne peut plus se faire rapidement en quelques pages mais exigera le long et fastidieux itinéraire d'une connaissance exhaustive du monde.

Le malaise dépasse la seule pensée théologique pour atteindre toute pensée, surtout philosophique. Nous assistons à la mort des dogmatismes (à moins que de nouveaux, plus subtils et plus habiles ne soient en train de naître dans la clandestinité). Le terme à la mode en théologie est celui de démythologisation signifiant, au plus simple, un dépassement des images infantiles de la foi vers une intégration plus adulte de la vérité révélée et, au plus compliqué, quelque chose comme un relativisme systématique allant jusqu'à la limite de l'agnosticisme.

On commence maintenant à soupçonner le malaise du prêtre dans un tel changement. S'il est affirmatif, il fait rire de lui ou perd son audience, en face de larges sections de fidèles qui se prétendent adultes et éclairés. S'il devient lui aussi hésitant, prudent, n'osant plus trop affirmer, il accentuera des tas de malaises un peu partout. Quand un adolescent muni de chansons, de livres et de films modernes sort de son cours de catéchèse très aérée et très nouvelle vague, il ne tarde pas à s'affronter à la religion de ses parents. A la première occasion il en profitera pour leur dire qu'aujourd'hui on ne doit plus penser de telle ou telle manière. La semaine suivante la question entre au presbytère et prendra très souvent le prêtre au dépourvu. Je me rappelle avoir bouleversé dans sa foi un vieux prêtre pourtant très intelligent en laissant soupçonner qu'on pourrait interpréter le feu de l'enfer non comme un feu physique matériel mais comme un symbole de la souffrance et du déchirement de celui qui a refusé la communion avec Dieu.

Les prêtres se sentent dépassés et désespérés. Les vieux médecins aussi sans doute devant la nouvelle médecine. Le problème consiste toutefois en ceci que la totalité de la vie du prêtre repose sur sa foi. Quel drame que celui de l'homme qui perd la foi ! Toute sa vie alors s'écroule dans l'abîme et se volatilise. A toutes les réunions de prêtres on demande sans arrêt : Que devons-nous dire, que devons-nous faire, que faut-il penser de ? Il y a là un

brin d'infantilisme et de passivité. — Qui n'y voit aussi le terrible malaise. On y palliera en partie par des cours, du recyclage, de l'information. Quelque chose du problème survivra. Il y a une grande distance entre la foi elle-même et son mode de représentation mais dans la conscience de l'homme fidèle le passage de l'un à l'autre est insensible et en certaines vies de prêtres il arrive que la foi elle-même n'a pas survécu à la métamorphose. Pour les autres, qui sait, pour tous, il faudra dire adieu à la synthèse sécurisante d'autrefois, à une foi-refuge capable de donner une vision lumineuse de l'homme et du monde. L'intelligence (pas même celle de la foi) ne peut plus être le pôle intégrateur de la personnalité.

Au surplus dans sa fonction même le rôle du prêtre a changé. Au fidèle qui cherche à comprendre sa situation chrétienne la réponse passe-partout ne suffira plus. Le rappel de l'autorité dans la foi et les directives précises qui en découleraient ne constitueront plus une solution adéquate à ses difficultés. La réponse ne vaut plus ce que vaut l'autorité — elle vaut exactement ce que valent les arguments apportés. Tous savent alors qu'il y a des tas de raisons valables et lumineuses pour soi-même parce qu'on les comprend de l'intérieur, mais qui ne peuvent signifier la même chose pour autrui. Le prêtre est alors inscrit dans un chassé-croisé interminable, dans une contestation de ses propres convictions, il doit faire sien (sans déviation psychologique) chaque problème posé, car l'authenticité de sa réponse repose sur la médiation de sa conscience et non plus sur des réalités auxquelles il resterait indifférent. Ce professionnel de la foi devient alors le plus vulnérable des hommes. Ce n'est pas un hasard si beaucoup de défaillances récentes se sont justement produites chez les prêtres les plus engagés apostoliquement, situés à la limite de l'Eglise et du monde. Une interminable mise en question mène peu à peu à une immense lassitude, à la pénible impression qu'on tourne en rond et qu'on n'en viendra jamais à bout. Dis-moi qui est ton Dieu je te dirai qui tu es.

d) CRISE SPIRITUELLE

Une crise spirituelle aussi s'ensuit. On a beaucoup parlé ces dernières années du prêtre à la spiritualité monastique mise en brèche. On avait, sans plus, transposé dans la vie sacerdotale des schémas simplistes et dualistes, parfois vrais pour le moine (et encore !) mais tout à fait insuffisants pour le prêtre engagé dans l'action. Quand le prêtre est à Dieu il se remplit ; quand il est aux hommes, il se vide. L'un combat l'autre, l'un évacue l'autre. La sainteté du prêtre se réduit à un combat acharné contre ses tendances à l'action, à une fidélité héroïque à l'oraison vue comme une coupure d'avec le reste de sa vie apostolique. Comme il a fallu nous battre contre cette pernicieuse déchirure et il faudrait un article sur ce seul point pour cerner un peu les étapes d'une prise de conscience encore mal achevée. L'action a valeur en elle-même, le sacerdoce est un ministère, la recherche de Dieu dans les hommes est légitime et authentique. « C'est l'exercice loyal, inlassable, de leurs fonctions dans l'Esprit du Christ qui est, pour les prêtres, le moyen authentique d'arriver à la sainteté » (Vatican II, *Presbyterorum Ordinis*, no 13).

Mais ces phrases du Concile pour libératrices qu'elles soient n'ont pas réglé le problème. Il reste un vieux fond de culpabilité dans la conscience sacerdotale... De plus, si au niveau théologique il n'y a pas d'opposition entre la recherche de Dieu en lui-même et celle qu'on fait de lui à travers l'action, il subsiste une importante marge au plan psychologique. D'où une recherche aiguë sur les rythmes et les formes de la prière. Le style de vie du clergé, du moins celui des prêtres que je connais, est assez inhumain. Nous avons peine à définir des priorités. Chaque chose paraît essentielle, même les plus diverses et les plus disparates. On ajoute toujours sans jamais rien retrancher et le résultat en est une dispersion sans profondeur, un rythme uniformément accéléré qui ressemble tôt à une aliénation. Le prêtre s'use vite maintenant, tragiquement et devant en surplus travailler dans une solitude affective très accentuée, la fonction risque de manger l'homme. L'expérience spirituelle, dont je parlerai à la fin de cet article devient minime et ne permet pas une intégration totale de la personnalité. L'homme vit en surface au niveau de ce que Pascal appelait les divertissements. Y a-t-il encore une intimité à notre foi et serions-nous capables de dire qui est notre Dieu autrement que par un recours à des formules toutes faites, fussent-elles de la nouvelle catéchèse ? En tout cas il nous arrive trop peu souvent de parler entre prêtres du Dieu que nous aimons et

d'évoquer sa présence comme le faisaient les disciples l'Emmaüs au matin de Pâques. Je sais bien toutefois que ma question est gratuite et ouverte et qu'en ces choses on ne possède guère de moyen de vérification. Où je ne verrais que vide et carence un autre peut trouver d'authentiques richesses.

L'expérience religieuse elle-même se voit maintenant soumise à une critique rigoureuse au nom de la psychologie et des sciences de l'âme d'un côté, au nom de l'efficacité de l'autre. Si le prêtre a pu connaître en sa fervente jeunesse une expérience mystique et une certaine nostalgie de Dieu, quand viennent la maturité, les soucis apostoliques et l'importante purification de la vie intérieure il ressent souvent une autre impression de vide. On parle souvent de la présence de Dieu en nous, on pourrait tout aussi bien parler de son absence car la présence du Seigneur enfouie dans la foi ne correspond pas du tout à une présence psychologique. A certaines étapes de la vie de foi, il y a l'intolérable silence de Dieu ou encore un affrontement avec Lui, le Tout Autre, qu'a bien symbolisé le combat de Jacob avec l'Ange.

e) CRISE DE MATURITÉ HUMAINE

Le milieu québécois est en effervescence, s'affirme, revendique, exige. Après tant d'années de sujétion et de soumission il semble que nous accédions à la possibilité d'être nous-mêmes et de nous affirmer. Il y a une montée en flèche de tout le secteur des revendications, sociales et personnelles, parfois d'une grande vérité mais assez souvent inscrites à la pointe d'un chauvinisme étroit ou égoïsme : « me, myself and I ». Cette fermentation me fait penser à l'adolescence et semble atteindre tous les secteurs de notre vie. Dans le sujet qui nous intéresse elle se manifeste par une affirmation majorante de la liberté, de la promotion personnelle, du respect et du bonheur individuels. Chacun veut être heureux, et l'être aujourd'hui, immédiatement, de façon absolue, n'acceptant pas aisément les obstacles qui en retardent la réalisation. La morale tend maintenant à se justifier comme étant le chemin du vrai épanouissement de l'homme, comme la manière d'être le plus soi-même et les plus heureux maintenant. Point de vue valable. Le malheur est dans l'exclusive.

Nous fermons systématiquement les yeux sur les non-valeurs, la souffrance, la mort, les impasses intérieures, les conflits de devoirs. Face à la question fondamentale de la fidélité, entre autres, on aura facilement tendance à ne plus se sentir lié maintenant par un engagement passé et à préférer un bonheur actuel à une ligne de fidélité aux décisions de sa jeunesse. Crise de fidélité excessivement profonde en tous domaines notamment face aux engagements professionnels, politiques, religieux et conjugaux. La question revêt plusieurs aspects dont une réaction saine contre une conception légaliste et juridique des choses, un formalisme impersonnel et catégorique. On a enfin découvert l'homme en situation. Par contre aussi nous glissons vers une petite morale bourgeoise qu'en termes humoristiques j'appellerais une morale capitaliste, réactionnaire et révisionniste. Quand, dans la vie, nous arrivons à un conflit important entre l'engagement extérieur qui nous lie au monde et aux autres et notre épanouissement personnel, nous avons tendance à récuser le premier pour affirmer le second. Depuis dix ans nous en sommes témoin pour le mariage entre autres. On quitte femme ou mari allègrement, non plus en se cachant un peu honteux, mais la tête haute, presque fiers, parce que l'épanouissement de soi-même fait fonction de tout. D'ailleurs qu'est-ce que la liberté ? Un engagement pour la vie est-il possible ? Étais-je bien libre au temps de ma jeunesse, savais-je à quoi je m'engageais ? Au nom de la psychologie et des conditionnements, de notre faible niveau de conscience et de notre connaissance limitée de nos motivations profondes, nous ne croyons plus tellement à notre liberté et cherchons à nous soustraire à nos choix antérieurs. Tout choix est élection, option, refus. Mais nous ne voulons rien nous refuser. En certains milieux maintenant la valeur suprême devient la lucidité, la mise en question de soi-même. Qui ne fait pas ainsi, qui ne récuse pas son passé semble alors inauthentique.

Cette mentalité commence maintenant à peser sur le sacerdoce. J'ai été estomaqué récemment au cours d'une réunion de prêtres de voir comment on cherchait à récuser facilement ses engagements de jeunesse. L'exemple des autres

déteint rapidement. Si un tel, pourtant remarquable, a fait ainsi, ne devrais-je pas faire de même ? Des hommes de trente et trente-cinq ans se reposent ainsi des questions élémentaires et ne peuvent pas acquiescer au fait d'avoir un jour choisi et de s'être compromis définitivement dans une ligne donnée. La mise en question violente du célibat n'a pas peu contribué à l'accélération du problème, mais on manquerait d'honnêteté à mon sens de réduire la question à ce seul fait ou de penser qu'il suffirait d'un simple élargissement disciplinaire pour dissiper le malaise. L'autre jour une dame, bonne et simple chrétienne au jugement très sûr en général, discutant du problème m'a répondu de façon très catégorique : « Si les prêtres peuvent se tromper et changer d'idée si facilement, nous aussi à ce compte ». Au début j'ai pensé qu'il s'agissait d'une simple jalousie mal placée et j'ai essayé de distinguer entre l'engagement sacramentel du mariage et celui, ecclésiastique, du célibat. J'étais hors du sujet, car sa réaction portait non sur la nature du lien objectif du mariage ou du célibat sacerdotal mais sur la stabilité d'une décision d'homme. Du côté du sujet, l'engagement sacerdotal et l'engagement conjugal ont ceci de commun qu'ils sont une consécration de soi-même à une tâche et à des personnes. On ne peut les récuser à la légère et les fidèles s'attendent à ce que l'homme-prêtre, inquiet et remis en question, ébranlé dans sa foi et sa solitude, puisse être encore le garant d'une fidélité par-delà les apparences et que sa stabilité d'homme soit au moins l'équivalente de celle qu'on exige de l'adulte de notre société.

Ainsi donc c'est à une crise complexe et profonde que le prêtre est acculé. En tant qu'homme dans la société, en tant qu'homme dans l'Eglise, il ne sait pas trop bien ce qui lui appartient en propre, quel est le genre d'activité qui lui revient. S'il sacramentalise beaucoup il passe pour un magicien ; quand il ne sacramentalise plus il se sent inutile. Sa tentation la plus dange-reuse est la recherche de trucs qui dispensent de réfléchir et d'aller au fond de la vérité. Les trucs peuvent s'appeler : liturgie, catéchèse, animation. La mode la plus récente est la dynamique des groupes et la non-directivité, non pas que la chose ne veuille rien dire mais l'engouement de plusieurs signifie plus la recherche d'une technique que celle d'une sagesse. Mort aux recettes et place à la vie !

ÉLÉMENTS DE SOLUTION

Acculés à l'impasse, il nous faudra bien mourir dans nos tristes prisons ou, au contraire, percer à tout prix ces murs trop étroits qui nous retiennent. Serons-nous des prêtres-victimes, victimes d'une transition trop forte, d'une loi trop dure, d'un monde trop exigeant, ou serons-nous les témoins dans l'espérance du Seigneur acculant le sacerdoce à une vie plus profonde ? Au-delà d'une question d'adaptation et de style sociologique, — problème réel et important toutefois — l'enjeu me paraît fondamentalement celui de la vie profonde, de la nouveauté intérieure, du long, mystérieux et effrayant pèlerinage aux sources de soi-même.

1 — FACE À LA VIE HUMAINE

Affrontement de la vie humaine d'abord. Nous avons tous à nous plaindre de l'insuffisante formation humaine de l'homme-prêtre, de l'irrespect avec lequel l'homme a été traité au collège, au séminaire, dans le ministère actif. On pourrait donner mille exemples. A quoi bon. Le cancer était généralisé dans tout l'ensemble de cette chrétienté en peur du monde et de soi-même. « Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés ». Peur, peur de soi, peur de l'autorité, peur de sa sexualité, peur de son cœur, peur de la vérité. On pourrait appliquer aux prêtres les schémas sous-jacents à la critique de notre catholicisme. Nous nous sommes donné les prêtres que nous méritions, sans densité humaine, sans audace, sans envergure.

Notre chance de survie ne pourra plus maintenant faire l'économie d'un véritable affrontement. L'homme-prêtre s'inventorie. Il se découvre à trente-cinq ou quarante ans avec des ambitions humaines, des aspirations, des possibilités de bâtir le monde. Il devra accéder, fût-ce au prix d'un très pénible itinéraire, à sa pleine stature et à sa vraie maturité. Autrefois il pouvait chercher à faire le vide, à se garder en deçà d'une vraie naissance au monde et aux autres. Il lui appartient maintenant de se coller à la réalité et d'entendre de ses propres oreilles « le chant du monde ». Qui ne voit le risque. Risque qui engendre ses drames et ses victimes. Mais risque qu'il nous faut affronter au nom de notre propre dignité. A une certaine étape de la vie

des individus et des groupes vient un moment où la survie ne peut se faire que par un bond en avant, ce qui nécessite une foi énorme en la vie elle-même.

La question du prêtre passant par la question de son être en humanité postule donc un minimum d'expérience humaine et la possibilité de comprendre et d'intégrer cette expérience. Au tout premier chef il faudrait donc s'interroger sur certains horaires, certains cumuls de fonctions, certaines surcharges telles que jamais l'homme n'arrive décemment à réfléchir et à se saisir. On m'objectera les prêtres-ronds de cuir. Ils sont peu nombreux et presque toujours le résidu de prêtres suractivés, marchant à la limite de la résistance psychique et de la dépression. Derrière la façade de sa vie tranquille, sans soucis, sans bruit, sans enfants qui crient etc., se cache très souvent une incroyable dispersion apostolique, et je sais des prêtres dont l'évêque doit exiger en premier lieu de prendre une journée de congé par semaine. Sur ce point, pitié pour les jeunes prêtres.

Il faudrait aussi qu'un prêtre puisse connaître certaines crises ou certains ralentissements sans se croire automatiquement réduit à défroquer. Défroquer est un drame et un déchirement. C'est une solution limite atteignant à l'irrévocable. Dans la vie conjugale il y a des querelles, des incompréhensions, des crises. Faut-il de suite aller à la séparation ? En irait-il maintenant de l'abandon du sacerdoce comme de la grève ? Au début solution extrême, cette dernière a tendance à devenir une étape normale d'un conflit. Arriverons-nous alors à des abandons dont la signification serait une simple protestation, un affrontement ou pis encore une manière permanente de régler un conflit passager.

Du célibat-refuge au mariage-refuge

Aller à la limite de notre expérience humaine implique ainsi quelques questions douloureuses pour tous. Je crains fort, entre autres choses, qu'après l'étape du célibat-refuge nous n'en venions à celle du mariage-refuge. L'agressivité sourde de certaines revendications peut laisser songeur et, tout en concédant là la complexité d'une question qui me dépasse, car j'y serais à la fois juge et partie, et à laquelle l'Eglise elle-même ne semble pas avoir encore trouvé une solution adéquate, je me demande si nous ne cherchons pas à éviter les affrontements réels, concrets, de notre célibat au nom d'un mariage possible. Faudrait-il alors voir le mariage comme une panacée ou une solution !

Fidélité enfin. Comprendre et intégrer en profondeur la signification humaine et spirituelle de la fidélité. Il ne peut y avoir de maturité que dans et par la difficile et riche expérience de la durée. L'authenticité de l'homme se manifestera toujours dans la permanence de sa décision, sans que la forme extérieure soit celle d'une momification progressive de la vie. On oppose facilement fidélité intérieure et fidélité extérieure. La fidélité intérieure pourtant est presque toujours l'approfondissement de soi dans une ligne donnée ; elle consiste rarement en des ruptures fracassantes, plus souvent dans un appauvrissement, un dépouillement de soi. Une intériorisation de ce qu'on avait d'abord perçu comme tout à fait extérieur à soi mais qui se révèle à la longue comme intérieurement lié à notre être intime. A un moment de la vie, l'homme et sa vocation ne sont plus détachables, y compris la vocation de chercheur.

« Je te marie pour le meilleur et pour le pire, pour la pauvreté et la richesse, pour la santé et la maladie ». Ces paroles du rituel anglican du mariage signifient quelque chose de l'homme. Un vœu, une espérance, une utopie sans doute. La conviction aussi de la victoire de l'homme sur le temps et de la permanence de l'identité de l'homme par-delà ses changements. Celui qui dans l'intériorité de sa conscience peut dire *je*, dans l'acte où il se saisit comme personne humaine assumant un destin à la face du monde, ne « change » pas de l'enfance à la vieillesse. L'amplitude ou les composantes de sa prise de conscience peuvent changer, « je suis » demeure. Et c'est au nom de ce « je suis » que je peux, soumis à l'histoire, transcender l'histoire et engager un avenir qui n'existe pas ou qui m'échappe. « Pour

e meilleur et pour le pire » c'est simplement dire que cela ne représente encore que l'écorce des choses et que la conviction exprimée repose sur l'identité de soi-même à soi-même au-delà des heurts et des malheurs, au-delà des doutes et des déchirements. En ce sens je dirais que le bonheur constitue une aussi grande épreuve à la fidélité que l'échec, car il complique le risque de ne faire porter l'adhésion que sur les choses périphériques et non sur la vie profonde.

2 — PRÊTRES DANS L'ÉGLISE

Petit club ou presbytérium

L'affrontement de notre vie profonde implique aussi de ce fait, au-delà de la question du bonheur et de l'accomplissement personnel, une prise de conscience lucide de notre existence de prêtres dans l'Eglise. Je notais plus haut que le centre d'intégration de la personne du prêtre reposait sur sa théologie sécurisante, sa fonction sociologique et des structures d'Eglise très juridiques. Devant l'effondrement de cet équilibre-là, il lui faut bâtir son unité intérieure sur d'autres bases. La première est celle de la vie fraternelle avec ses frères dans le sacerdoce en lien avec l'évêque. On donne maintenant à cet ensemble le nom de presbytérium et on peut y discerner une double ligne de promesses : à la base une vie fraternelle plus authentique faite de mise en commun, de prise en charge des uns par les autres, de collaboration sans ombrage, allant, au plus simple, d'une collaboration pour le travail pastoral vers, au plus poussé, un partage intégral de toute la vie spirituelle. Cette montée charismatique de la base se moule heureusement dans une mise en place de structures plus adaptées, notamment l'indispensable structure de dialogue à tous les niveaux. Certes, partout ça grince dans les engrenages et beaucoup d'hommes sont encore meurtris et broyés dans des situations intolérables que personne n'a l'audace de contester. Mais il faut surtout reconnaître que les relations interpersonnelles ont beaucoup progressé et que le dialogue existe vraiment dans plusieurs endroits et plusieurs secteurs. Véritable révolution que nous devons avoir le courage de mener toujours plus loin à l'extrême de nos possibilités. L'option pour la vie profonde ne peut se contenter d'un petit-club entre copains, de gentils camarades ou pis encore de cercles exclusifs (de gauche ou de droite) de serviles admirateurs. Nous avons à dépasser toujours le danger subtil de nous créer un univers entre nous, serre-chaude à l'abri du monde et des autres.

L'espoir du presbytérium nouveau doit donc s'équilibrer par celui d'une découverte de l'Eglise totale, incluant les laïcs, les religieux et les religieuses et dépassant la fatale exclusivité de nos options personnelles. Je suis toujours surpris de voir comment les cercles qui se veulent les plus vrais, les plus authentiques, les plus ouverts, se créent bien vite un langage ésotérique accessible aux seuls initiés. Y-a-t-il moyen de concilier l'universalité et la profondeur ? Sans doute, mais seulement par un respect intégral des personnes et la conscience toujours actuelle de nos propres limites. Certaines lignes du presbytérium peuvent mener au cléricisme. La panique et l'angoisse devant le problème des prêtres pourraient conduire à chercher des solutions pour eux en dehors d'un renouveau de toute l'Eglise ou même d'une insertion du sacerdoce dans l'Eglise et le monde. Et comme la sacerdoce n'a pas de sens en soi-même mais en référence à autre chose, on ne rassurera par là que les prêtres faibles et on forcera, sans le vouloir, les autres à la rupture. On aura surtout raté l'occasion d'un vrai renouveau et d'un accès à la vie profonde.

Si le prêtre est responsable des laïcs, les laïcs aussi sont responsables de leurs prêtres. Dans la difficile conquête de son équilibre humain, entre autres, le prêtre a besoin d'hommes et de femmes qui l'aident à prendre conscience de ses tendances, de ses richesses, de ses ambiguïtés, et à discerner ainsi le meilleur du pire, le vrai du faux. Le séminariste d'autrefois recevait des consignes catégoriques : ne pas souper chez les gens, porter toujours la soutane, ne pas être seul avec une femme, etc. Pour supprimer un danger on rayait tout un secteur de l'existence. A partir de quand, par exemple, un prêtre en visite chez des paroissiens cesse-t-il d'être apostolique pour rechercher ses aises ; à quel moment avec une femme cherche-t-il un amour qui le fasse échapper à sa solitude ? Il n'y a pas de mesure à cela ; cela se sent ! Et quand le prêtre, obscur à lui-même, ne sait plus bien, il se peut fort que des laïcs plus mûrs que lui, plus adultes, plus saints, plus lucides, s'en aperçoivent clairement et aient le devoir de lui dire, au risque de quelques frictions passagères. Ceci postule un tact immense et une profonde amitié ; plus profondément encore une certaine conception de l'Eglise ayant dépassé la dichotomie sacerdoce-laïcat, comme si le premier seul donnait et le second seul recevait.

3 — UN SUPPLÉMENT D'ÂME

Connaître Dieu

La victoire du prêtre sera celle de sa foi. Celle du laïc aussi, car à tout prendre ils ne diffèrent pas tant. Seulement le laïc peut pour un temps oublier la question ; la fidélité à ses engagements profanes tenant lieu de solution, il attendra in extremis les échéances finales. Le prêtre s'y voit plus vite acculé. Dans la profondeur de sa rencontre avec le Seigneur, saisi par lui, bouleversé et meurtri par sa venue, il doit, lui, aller aux sources de sa foi. C'est le tragique de sa vie. Nul ne peut y échapper. En ces choses les prêtres cherchent naïvement parfois des mesures vérifiables qui leur diraient qu'ils en ont assez, un équilibre théorique idéal entre la prière explicite et le travail apostolique. Je croirais peu à un étalon tout à fait valable pour tous. En fait, chacun doit pouvoir et avoir le courage d'aller aussi loin que Dieu le lui demande. Il ne s'agit plus du chemin de la connaissance théorique ni même des gestes rituels. Il s'agit d'une connaissance expérimentale de Dieu pâti et goûté. A moins de cela, nous ne serons toujours que de misérables sorciers. Je le dis à ma honte, sachant bien comment cela m'effraie moi-même et comment je recule indéfiniment l'heure cruciale de l'épreuve de ma propre foi. Marchand de la foi plus que témoin, je me débats dans les ténèbres en souhaitant que vienne bientôt le temps de la lumière. Mais je sais confusément que mon équilibre d'homme et de prêtre repose tout entier sur cette expérience spirituelle et qu'il faudra dépasser la superficie des choses pour leur centre. Bergson au début du siècle avait déjà parlé d'un supplément d'âme.

Entendons qu'il faut dépasser ce qui change pour percevoir ce qui demeure, ou mieux que, non pas au-delà ni en dehors, mais dans et au fond des choses il devient urgent de découvrir le visage du Seigneur. De l'action à la prière, de l'amour à la technique, de la mystique à la pastorale, l'unité et la vie reposent sur Dieu. N'est-ce pas le risque et la grandeur de la foi ?



Depuis quelques décades, on constate dans le catholicisme un approfondissement de la spiritualité et de la théologie du mariage. M. de Unamuno, dans son roman « Tante Ursule », rapporte que cette femme non mariée se voit contrainte à la mort de sa belle-sœur, de prendre en charge sa famille. Le veuf voudrait l'épouser. Cela lui répugne. Elle consulte son confesseur. Il le lui conseille. « Le mariage est un remède à la concupiscence », dit-il. Ursule pousse un cri de révolte : « Moi, un remède, jamais ! »

EXALTATION DE L'AMOUR

Peu aujourd'hui auraient le courage de soutenir pareils propos. La femme n'est plus vouée au service de l'espèce, et le mariage est autre chose qu'une assumption légale de l'instinct sexuel. Le Concile du Vatican II a entériné le mouvement qui exalte l'amour humain comme symbole de l'Amour de Dieu pour l'humanité et l'Eglise. Il a souligné les aspects positifs de la rencontre définitive entre l'homme et la femme.

DÉSUEUDE DU CÉLIBAT

Cette appréciation, ou même cette exaltation, parmi d'autres causes, certes, a eu pour effet de rendre moins certaines les raisons apportées en faveur du célibat religieux ou du célibat ecclésiastique. On a élevé si haut pendant longtemps l'état religieux, et pour des raisons, dont quelques-unes auraient pu passer pour péjoratives à l'égard du mariage, que la réhabilitation religieuse de celui-ci entraîne par contrecoup l'insignifiance relative de celui-là. Beaucoup de prêtres ou religieux qui se croyaient assurés des raisons de leur choix de chasteté religieuse, avouent n'en plus bien percevoir les motifs. Ceux-ci ont été emportés par la redécouverte de la valeur chrétienne et eschatologique du sacrement de mariage, redécouverte liée à la nouvelle situation d'égalité sociale de la femme.

LE CÉLIBAT RELIGIEUX

CHRISTIAN DUQUOC

PROBLÉMATIQUE NOUVELLE

Faut-il penser que toutes les raisons militant en faveur d'un célibat volontaire religieux sont désuètes ? Faut-il penser que la chasteté religieuse n'a plus la signification qu'elle avait naguère dans l'Eglise, et qu'elle est tôt ou tard appelée à disparaître ?

Je crois, pour ma part, que la vie religieuse a sa justification dans la mission de l'Eglise, le témoignage qu'elle doit rendre à Jésus-Christ. C'est dans cette perspective que je vais essayer de montrer que la chasteté religieuse ne vit pas d'une dépréciation du mariage, mais qu'au contraire l'exaltation actuelle de celui-ci dans l'Eglise la situe dans une plus grande authenticité chrétienne. Dans ce bref article, je ne traiterai que du célibat religieux. Le célibat du prêtre séculier ne relève pas entièrement de cette problématique, bien qu'il lui emprunte dans la situation actuelle la plupart de ses traits.

CONSEIL ÉVANGÉLIQUE

La tradition catholique fait de la chasteté religieuse la réponse à un conseil évangélique. Les Pharisiens venaient de poser une question à Jésus sur le divorce. Il s'oppose à leur tradition en se référant au passage du livre de la Genèse : « Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit pas le séparer » (Mt. 19,6). Les disciples, semblait-il, ne goûtent guère cette exigence : « Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, murmurent-ils, il vaut mieux ne pas se marier » (Mt. 19,10.) Jésus les prend au mot et répond : « Tous ne comprennent pas ce langage, mais seulement ceux-là à qui c'est donné. Il y a, en effet, des eunuques qui sont nés ainsi du sein de leur mère, il y a des eunuques qui le sont devenus par l'action des hommes, et il y a des eunuques qui se sont eux-mêmes rendus tels en vue du Royaume » (Mt. 19,11-12).

CHARISME AUTHENTIQUE

Jésus n'impose rien : c'est pourquoi la tradition parle de conseil. Jésus affirme qu'il s'agit là d'un don. La chasteté religieuse, en ce sens, est de l'ordre du charisme. Nul ne peut se flatter d'en être capable. Cela lui est donné en vue du Royaume. Jésus n'approuve pas le désenchantement des disciples à la suite de son discours sur le mariage. Il situe leur réflexion dans une autre lumière. Le célibat a un sens dans la perspective du Royaume. Jésus ne dit pas qu'il est trop difficile de se soumettre aux exigences du mariage, et qu'en conséquence il vaudrait mieux ne pas se marier. Il ne déprécie pas non plus le mariage. Au contraire, il vient de lui rendre son authenticité primordiale. Il affirme simplement que la recherche du Royaume justifie un célibat volontaire.

POUR LE ROYAUME

Le texte est donc clair et c'est dans cette perspective qu'il faut essayer de comprendre la parole de Jésus. A dire vrai, si le texte est clair, la raison donnée pour le célibat volontaire apparaîtra à plus d'un, extrêmement vague. Que faut-il entendre au juste par le Royaume ? Sans doute, le simple fait d'affirmer que le célibat est pour le Royaume écarte toutes les raisons négatives : dépréciation du mariage, de la sexualité. Il récuse même certaines raisons qui peuvent paraître positives : la perfection ou le salut personnel. Jésus, en effet, n'exclut personne du Royaume.

Le tableau qu'il brosse du jugement dernier ne fait pas la moindre allusion à un état de vie. Le Christ juge sur l'amour effectif d'autrui. Il n'est dit nulle part que celui-ci requiert un style de vie précis. Célibataires et gens mariés, tous sont appelés à être parfaits comme le Père céleste, et tous sont également jugés sur leur imitation de la Bonté et de l'Amour du Père, révélés en son Fils Jésus-Christ.

TÉMOIGNAGE ESCHATOLOGIQUE

Le Christ ne trace pas une frontière entre deux catégories de chrétiens. Il ne dit même pas qu'il est mieux de ne pas se marier. Le Christ qui a vitupéré contre les castes religieuses du Judaïsme ne crée pas d'autres castes. *C'est la vérité qui libère et la foi qui justifie, mais non point le mode de vie.* Si la chasteté volontaire est en vue du Royaume, c'est qu'elle doit posséder une valeur de témoignage à l'égard du Royaume. Son sens est donc à découvrir à partir de ce témoignage. Qu'est-ce que le Royaume ? Il n'est pas question d'entrer ici dans une étude exégétique. Je vais lui donner le sens le plus large, en vertu de la signification de l'Incarnation : Dieu, en son Fils Jésus, prend visage humain, et se compromet irrémédiablement avec l'humanité. Dans cette perspective très large, le Royaume est une façon symbolique d'exprimer le lien intrinsèque entre l'amour d'autrui et l'amour de Dieu. Ce lien n'est pas évident : il est cru dans la foi. Il ne paraîtra dans toute sa force et sa vérité qu'au retour du Christ : « Quand, Seigneur, nous est-il arrivé de te voir affamé ? » Ni les justes, ni les mauvais, n'avaient l'évidence qu'aimer autrui, c'est déjà être « devant Dieu ». En ce sens, je dirai que ce lien est « eschatologique ». J'entends par là qu'il appartient à l'ordre des « réalités dernières ». Ce qui ne signifie pas qu'il n'est pas vécu aujourd'hui. Bien au contraire, c'est maintenant que cette « transcendance » des réalités dernières s'inscrit dans chaque histoire personnelle et dans toute l'histoire humaine. Le Retour du Christ n'est pas un acte magique. Il est la mise en évidence du « devant Dieu ». Ne tient devant Dieu que l'amour d'autrui, parce que le lien entre Dieu et l'amour d'autrui est irréductible.

L'Eglise est, dans le temps, témoin de ce lien. Elle n'est pas seulement témoin de l'amour d'autrui, comme si le Christ n'était que l'homme pour les autres, selon les termes d'un théologien du mouvement américain « God is dead ». Elle est témoin de l'irréductible identité entre l'un et l'autre, mais non pas de la disparition de l'un au profit de l'autre. Elle est témoin de ce lien, non seulement dans l'annonce de la Parole, en désignant Jésus comme Celui en lequel l'amour de Dieu et des hommes sont révélés en leur unité divine. Elle est témoin en rendant visible dans la communauté chrétienne le lien donné en Jésus-Christ.

C'est à partir de ce lien, le Royaume, que s'éclaire le sens de la chasteté volontaire dans l'Eglise. La chasteté volontaire n'est pas une dépréciation du mariage. L'un et l'autre doivent donc donner dans l'Eglise un témoignage pour le Royaume. Le mariage, étant un sacrement, ne saurait être privé d'un sens « eschatologique ». L'amour de l'homme et de la femme est assumé dans le sacrement en vue de symboliser l'Alliance de Dieu et de l'humanité. Mais l'amour conjugal n'est pas le tout de l'amour humain. Qu'il soit élevé à l'ordre du sacrement indique sans doute qu'il est la plus haute forme de l'amour humain, en ce sens qu'il est capable d'assumer la richesse des autres formes de l'amour. Il n'en reste pas moins qu'il n'est pas le seul, et qu'il est grevé d'une certaine ambiguïté.

AMBIGUÏTÉ DE L'AMOUR CONJUGAL

Je ne parle pas ici de la trahison toujours possible de l'expression sexuelle par rapport au sens qu'elle doit véhiculer. Je songe à quelque chose de plus subtile et qui revêt une grande importance dans le témoignage à l'égard du Royaume : l'amour conjugal est lié à un visage particulier. L'être aimé est unique. Il a un nom que seul celui qui l'aime peut proférer. L'être aimé naît en quelque sorte à lui-même de l'amour dont il est aimé. Cependant, l'être aimé n'est pas arraché à la communauté humaine. C'est aussi un être humain, et à travers le visage de l'être aimé, je suis invité à découvrir les autres humains comme frères ou sœurs de celui ou de celle qui est unique. L'être aimé n'est pas non plus sans relation avec Dieu. Dans son visage, c'est aussi le visage de Dieu que je dois reconnaître, son

Dieu, mais également le Dieu de tous ceux qui sont ses frères et ses sœurs. L'amour conjugal s'inscrit donc sur l'horizon d'un amour universel qui est l'amour fraternel. Il l'assume, s'il est authentique, mais il ne le signifie pas. C'est ce que j'appelle son ambiguïté. En conséquence, le mariage sacrement symbolise une forme de l'amour humain, celui précisément, qui est le plus singulier. Je pense, pour ma part, qu'il est le symbole de l'Alliance, parce que Dieu aime chacun de l'amour le plus singulier, comme le laisse entendre cet admirable passage de l'Apocalypse : « Au vainqueur, je donnerai un caillou blanc, un caillou portant gravé un nom nouveau, que nul ne connaît, hormis celui qui le reçoit » (Apoc. 2,17). Dieu accompagne chacun dans son cheminement le plus personnel. Il reste cependant que cette singularité n'explicite pas de façon visible l'unicité de la vocation humaine en Jésus-Christ. L'expression de cette unicité est l'amour fraternel. Il faut donc que soit également rendu visible dans l'Eglise l'amour fraternel, c'est-à-dire l'horizon d'universalité de tout amour humain.

CHASTÉTÉ ET FRATERNITÉ

La chasteté religieuse existe en vue du Royaume parce qu'elle signifie visiblement dans l'Eglise l'amour fraternel, ou universel, comme enraciné en Dieu. En ce sens, la chasteté religieuse est une réalité « eschatologique ». Elle est une réalité indispensable à l'Eglise, puisque l'Eglise est le lieu où se célèbre liturgiquement le repas fraternel eucharistique. Ainsi, au sein de la communauté ecclésiale, la chasteté religieuse, inséparable de la vie fraternelle, ou tout au moins d'une disponibilité à toute mission de l'Eglise pour témoigner de cet amour, rappelle à tous ce à quoi doit viser tout amour humain assumé dans la charité : l'universalité.

Il n'existe dans cette perspective, trop rapidement tracée, aucune dépréciation de l'amour conjugal. La différence correspond à la structure de l'être humain : il n'est pas seulement un visage particulier. Il est aussi le nœud de relations universelles. Il est également le lieu d'une relation à Dieu. Par rapport à cette dimension de l'être humain, la chasteté religieuse est un appel à la foi et un cri d'espérance.

UN ACTE D'ESPÉRANCE

L'amour conjugal me lie à quelqu'un dans son existence et son histoire. Le mari ou la femme peuvent éprouver la solitude. Elle n'est pas du même ordre, s'il y a vraiment amour, que la solitude éprouvée par celui pour lequel n'existe aucun destin particulier auquel il est lié à la vie et à la mort. Normalement, l'être humain s'accomplit dans la rencontre singulière. Mais le lien entre chaque être singulier et Dieu n'est pas affaire d'expérience. Il est affaire de foi. Témoigner dans l'Eglise que lié à aucun destin particulier, je suis cependant lié à tous, car tous sont liés à Dieu, c'est

confesser qu'il n'y a radicalement aucune opposition entre l'amour d'autrui et de Dieu, mais c'est le confesser dans l'obscurité et la solitude de la foi. Cette confession est un acte d'espérance : le Royaume n'est pas l'universalité abstraite. Il est au contraire le lieu de la reconnaissance singulière. Choisir l'Absolu de Dieu, ce n'est point renier autrui, c'est témoigner qu'autrui ne me sera donné dans son visage le plus radicalement personnel que « devant Dieu ».

TÉMOIGNAGES CONVERGENTS

Chasteté religieuse et mariage dans l'Eglise éclairent mutuellement leur

sens. Autrui n'est reconnu et aimé pleinement pour lui-même que devant Dieu : la chasteté religieuse témoigne de cette nécessité, et de l'universalité de l'amour fraternel. Autrui est un visage particulier, aimé pour sa singularité propre : le mariage témoigne que tel est l'amour de Dieu pour chaque être humain. Loin donc de se déprécier mutuellement, chasteté religieuse et mariage sont, dans la visibilité de l'Eglise, deux témoignages nécessaires pour l'audition authentique de l'annonce évangélique.

CHRISTIAN DUQUOC, O.P. : Professeur de théologie à l'Université de Lyon et à l'Université de Montréal.



LE POINT DE VUE DU PSYCHANALYSTE

GILLES LORTIE

Je ne tenterai ici que de mettre de l'ordre dans mes réflexions sur la question du célibat ecclésiastique. Cette tentative sera au surplus bien limitée, pour plusieurs raisons. C'est d'abord un problème sur lequel les analystes ne se sont pas beaucoup penchés, si ce n'est en théorie ; combien de religieux, en effet, se sont fait psychanalyser ?

Elle sera aussi limitée par une tentation fort grande qui me hante depuis le jour où l'on m'a remis l'article du Père Duquoc, et qui est de laisser tout ça de côté sans m'en mêler. Comme disait un jour un psychanalyste : « Pourquoi essayer d'expliquer la religion par la psychanalyse et pourquoi comparer la psychanalyse à une religion ? Il s'agit de deux sciences distinctes l'une de l'autre ».

INSTINCT SEXUEL ET RECHERCHE DE DIEU

La religion, en effet, comme toute science, est étudiée, pensée, élaborée par des hommes. Ces hommes à un moment de l'évolution de leur recherche de Dieu, ou d'un rapprochement de Dieu (dont nous présumons ici l'existence), en sont arrivés à la conclusion que ce rapprochement serait facilité par l'abandon de la poursuite de satisfactions purement matérielles et instinctuelles. Les deux vont de pair. Nous savons en effet que les instincts sont particulièrement labiles, qu'ils se transforment facilement et que s'ils ne peuvent trouver satisfaction suivant leur nature et leur objet propre,

ils chercheront satisfaction par l'intermédiaire d'un autre instinct ou encore en déplaçant l'énergie qu'ils contiennent sur un autre objet. Ainsi l'instinct sexuel tenu en échec et privé d'expression se changera en agressivité ou encore cherchera à se satisfaire non plus par l'intermédiaire d'un être aimé, mais en faisant, par exemple, de l'argent, l'objet principal des préoccupations de l'individu.

Ces deux exemples sont évidemment sans aucune subtilité, mais ils sont particulièrement utiles pour démontrer la raison d'être des TROIS vœux, de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. L'un ne peut aller sans les deux autres. Et, sans toutefois être capable de fournir la preuve historique de ce que j'avance, je présume que l'établissement des trois vœux a dû se faire par étapes successives, l'Eglise constatant au fur et à mesure la nature des conséquences de la renonciance à la sexualité, aux richesses et à la domination des autres.

L'OBSERVANCE DES TROIS VŒUX EST-ELLE POSSIBLE ?

L'observance stricte des trois vœux est-elle possible ? Disons immédiatement oui, pour revenir plus loin sur cette première réponse, et passons maintenant aux conséquences possibles de cette stricte observance. Je crois que dans bien des cas les religieux et religieuses ne se doutent pas des effets de ces vœux et de l'agressivité qu'ils peuvent engendrer.

Ce n'est pas par hasard non plus que certaines communautés religieuses sont riches. Chaque religieux individuellement est pauvre mais satisfait son besoin de richesse par l'intermédiaire de la communauté.

Revenons maintenant à ma réponse affirmative initiale. Je ne veux pas en effet donner à penser que je ne vois dans tout ceci que pathologie et effets pathologiques. Je crois qu'il existe un certain nombre de saints prêtres. Et je ne fais pas ici la distinction, du moins pas pour l'instant, entre religieux et séculiers, car je crois que ce type d'homme peut exister et existe aussi bien chez les uns que chez les autres. Qu'est-ce qui caractérise ces individus ? Qu'est-ce qui me dit que ces individus sont normaux ? Il faut postuler chez ces individus la présence d'une très grande maturité. En réalité, la présence d'une maturité qui se situerait en dehors et au-delà de la maturité normale moyenne. Sur le plan strictement scientifique, je n'ai aucune preuve de ce que j'avance, au contraire, puisque dans une certaine optique, les textes me donnent tort.

Reprenons donc au début. Il existe deux instincts principaux, l'instinct sexuel et l'instinct agressif. L'instinct sexuel, pour ne mentionner que celui-là, puisque le titre de l'article est « le célibat ecclésiastique », se manifeste dès les premiers jours de la vie et passe par de nombreuses et différentes phases avant d'en arriver à la génitalité adulte. Cette génitalité adulte pourrait être l'équivalent de ce que j'ai appelé plus haut « la maturité normale moyenne ». Cette génitalité adulte, non-inhibée, est l'idéal vers lequel tout être humain doit tendre puisqu'elle est l'aboutissement final de toute l'énergie libidinale (instinctuelle-sexuelle) de l'être. Avant d'en arriver à cette phase finale, la libido passe par différentes phases dites pré-génitales (orales, anales et urétrales avec toutes leurs subdivisions). D'après certains auteurs (O. Fenichel entre autres), seules les phases pré-génitales de la libido peuvent être sublimées.

QU'EST-CE QUE LA SUBLIMATION ?

Qu'est-ce que la sublimation ? D'après Anna Freud, la sublimation serait un mécanisme de défense du moi qui appartiendrait davantage à l'étude du normal qu'à celle de la névrose et qui serait un déplacement de l'énergie habituellement orientée vers la satisfaction de buts instinctuels, vers la satisfaction de buts non-instinctuels ; on ne fait pas la distinction ici entre les buts instinctuels pré-génitaux et génitaux. Seul Fenichel écrit : « Il est hautement improbable qu'il existe une sublimation de la sexualité génitale adulte puisque l'appareil génital est conçu comme devant servir à la réalisation complète de la décharge orgasmique — donc non sublimée. Seules les tendances pré-génitales peuvent être sublimées ». Aucun autre auteur ne se prononce de façon aussi catégorique.

Je fais cette digression pour essayer de montrer qu'il ne semble pas être question ici, dans le célibat religieux, de ce mécanisme qui a pour nom : la sublimation. Il s'agirait plutôt de ce que Freud décrit comme « un amour dont le but est inhibé » (aim-inhibited love). (La traduction exacte serait : une pulsion amoureuse dont la nature sexuelle envers un objet particulier serait inhibée. Ce qui implique le remplacement par une pulsion organisée et à but limité. Cette notion se rapprocherait beaucoup de ce que le Père Duquoc appelle « l'amour fraternel ou universel »).

POUR UNE PETITE MINORITÉ ?

Freud lui-même, dans « Malaises dans la Civilisation », écrit : « Une petite minorité (d'individus) sont capables, de par leur constitution, de trouver le bonheur, en dépit de tout, sur le chemin de l'amour. Ceci ne peut se produire cependant, sans que des modifications profondes ne se produisent dans la fonction de l'amour. Ces individus se rendent indépendants de la reconnaissance de leur objet d'amour en déplaçant l'importance d'être aimé sur l'acte d'aimer ; ils se protègent contre la perte de l'objet en dirigeant leur amour non pas vers un seul objet mais vers tous les hommes pris dans leur ensemble et en particulier, ils évitent ainsi les incertitudes et les déceptions de l'amour génital en contournant ses buts proprement sexuels et en transformant l'instinct en une pulsion dont le but se trouve inhibé ».

Après avoir mentionné que cette forme d'amour est très éloignée « des agitations orageuses de l'amour génital dont elle est pourtant issue », que « saint François d'Assise est probablement celui qui est allé le plus loin dans cette exploitation de l'amour au bénéfice d'un sentiment intérieur de bonheur », après avoir pris acte du fait qu'un des moyens de réaliser le principe-plaisir est souvent étroitement associé à cette notion religieuse d'une aptitude à un amour universel de l'humanité et du monde qui serait le pinacle atteignable par l'homme, Freud émet deux objections majeures à toutes ces notions : « Un amour sans discrimination met en jeu sa propre valeur en étant injuste envers son objet ; et deuxièmement, tous les hommes ne sont pas dignes d'amour ».

IDÉAL ASCÉTIQUE POUR CERTAINS ÊTRES CHOISIS ? ...

Nous sommes donc bien loin de l'idéal du Père Duquoc. De l'idéal aussi du Frère Parenteau et du Frère Locquell, de celui du Frère Jérôme Desbiens et de celui du Père J. Pohier, et de Teilhard de Chardin et de combien d'autres qui semblent nous convaincre qu'il existe véritablement un idéal ascétique dont nous ne pouvons qu'imaginer l'existence. Je dis bien que nous ne pouvons qu'imaginer l'existence de cet idéal ascétique car nous ne savons pas de quoi il est fait.

Hendrick nous dit que : « Les véritables mécanismes psychologiques qui permettent à un désir inconscient, dont la gratification nécessite à l'origine la réalisation d'un acte érotique, de se transformer en un désir dont la « beauté » ou « l'utilité » sont des fins satisfaisantes en soi, sont aussi peu connus que ceux qui produisent la « conversion » d'un désir émotionnel (mental) en un symptôme physique de nature hystérique ». Je ne peux donc faire plus, personnellement, que reconnaître l'existence de cet idéal ascétique, tout en lui enlevant toute ressemblance plus ou moins péjorative avec l'hystérie, et en lui attribuant une difficulté psychologique qui est, en soi, presque insurmontable et l'objet d'une recherche incessante d'une Vérité qui d'après Gandhi serait étroitement reliée à l'Amour. Cet idéal serait donc viable pour certains êtres choisis.

MAIS COMBIEN SONT-ILS ?

Que voyons-nous cependant dans la réalité ? Combien existe-t-il de ces êtres choisis ? A quelle condition peuvent-ils atteindre cette ascèse ? Nous connaissons tous des religieux

et des religieuses qui possèdent une maturité exceptionnelle. Comment y sont-ils arrivés ? Nous devons supposer ici le déroulement d'une enfance où tout s'est agencé sans heurt et au moment voulu. Il est possible qu'à partir d'une connaissance spéciale de l'humain et d'un idéal particulièrement élevé, ces individus aient décidé de se diriger d'emblée vers la recherche de cette ascèse. Il me semble qu'ils n'ont pas trop, dès lors, de tout leur temps pour y arriver. C'est peut-être ici que nous devons faire la différence entre le religieux dans son monastère d'une part et les séculiers ou même les membres des communautés enseignantes, d'autre part, qui sont constamment sollicités par un grand nombre de préoccupations quotidiennes. Quant à la méthode de cette recherche, je ne peux que renvoyer le lecteur au texte du Père Duquoc, d'un expert en la matière, qui peut nous apprendre beaucoup.

On ne fera croire à personne, cependant, que l'idéal décrit par le Père Duquoc se retrouve chez tous les religieux. Les histoires plus ou moins scabreuses sur les prêtres ont un fondement et il n'y a pas si longtemps que ces derniers roulaient carosse à Montréal et ailleurs. Il est en réalité logique de penser que ceux qui n'auraient pas les aptitudes pour atteindre l'idéal proposé se soient laissé aller à la satisfaction instinctuelle. Nous devons nous demander ici, avec le théologien Gregory Baum, si le choix de la vie religieuse ne serait pas secondaire au choix premier du célibat ? Combien d'hommes et de femmes en effet, incapables de se donner à un autre être, de vivre avec un autre, auraient vu dans la vie religieuse, consciemment ou non, l'occasion d'un célibat accepté et acceptable et apportant par surcroît une certaine sécurité matérielle.

D'ABORD UN CÉLIBATAIRE, SECONDAIREMENT UN RELIGIEUX ?

Je pose beaucoup de questions et je fais beaucoup d'hypothèses sans apporter de réponse, sans même tenter de répondre. Je ne poserais pas ces questions, cependant, si je n'avais de forts doutes. J'ai même quelques preuves. Mais je n'ai de certitude à servir à personne. Je ne saurais généraliser à partir des faits qui me sont connus. Les causes possibles du « choix » premier du célibat par rapport au « choix » secondaire de la vie religieuse me semblent si nombreuses qu'elles défient pour l'instant toute classification.

En vérité je n'ai vraiment qu'une seule suggestion positive à faire dans ce domaine. Si l'idéal ascétique décrit par le

Père Duquoc, et par d'autres, doit survivre comme un témoignage de pure abnégation aux yeux du commun, si cet idéal doit être le pôle vers lequel l'ensemble des individus qui compose cette masse commune tourne les yeux en vue d'y trouver un modèle, il me semble impérieux d'assainir ce modèle et de faire en sorte qu'il entraîne d'emblée l'adhésion des membres de la communauté vers un idéal de paix, de bonheur et de vie meilleure, à l'image de l'idéal préconisé par le Christ. La morale chrétienne et la morale naturelle sont très près l'une de l'autre. L'agressivité inhérente à chacun de nous vient troubler le tableau. L'ensemble des religieux n'en est pas exempt. Il faudra un jour canaliser cette agressivité. Il faudrait surtout éliminer des rangs ecclésiastiques ceux qui ne peuvent la faire servir à des fins constructives.

DEUX PROGRAMMES D'ACTION À ENVISAGER

Je me permets donc de suggérer deux programmes d'action :

1 - Une recherche menée à la fois par des théologiens et des psychanalystes sur la nature de la maturité de certains religieux exceptionnels. Pour compléter cette première recherche, il faudrait sans doute aussi étudier les échecs de certains religieux, non pas tellement les échecs de ceux qui sortent de communauté, mais plutôt ceux qui y restent sans atteindre à l'idéal proposé.

2 - Il faudrait ensuite, ou simultanément, appliquer les résultats de cette recherche dans la sélection et la formation des futurs religieux.

MAIS CUERNAVACA ?

Ces suggestions vont évidemment à l'encontre de l'interdiction récente par Paul VI de la poursuite de l'expérience psychanalytique dans un monastère mexicain de Cuernavaca. Je dois dire que je n'ai pas compris le pourquoi de cette interdiction. Cette expérience, de mon point de vue toujours, me semblait valable, prometteuse et susceptible de jeter enfin un peu de lumière sur la nature de l'idéal religieux. Il me semblait qu'une plus grande connaissance des moyens mis en œuvre par certains pour y arriver aurait permis d'aider d'autres sujets qui semblent avoir de la difficulté à l'atteindre.

GILLES LORTIE : Psychiatre et psychanalyste.

VIENT DE PARAÎTRE

Jean-Paul AUDET, *Mariage et célibat dans le service pastoral de l'Eglise. Histoire et orientations*. Editions de l'Orante, Paris, sept. 1967.

Le père Jean-Paul Audet, o. p., bien connu des exégètes et des historiens de la pensée et des institutions chrétiennes, est professeur à l'Ecole biblique de Jérusalem. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles parus en Europe et en Amérique sur des sujets aussi importants que les structures de la tradition biblique, le développement des institutions juives et chrétiennes, la genèse et la structure du phénomène religieux, les orientations théologiques et pastorales de l'Eglise contemporaine.

Le présent ouvrage, déjà paru en français, en italien, en portugais, en anglais (Londres et New-York) et qui paraîtra sous peu en allemand et en espagnol, apporte un éclairage neuf sur un problème que l'Eglise sera amenée à envisager, de toute manière, dans un proche avenir. Ce bouquin, de lecture facile bien que sérieusement documenté, intéressera non seulement les prêtres, mais aussi tous les laïcs soucieux de leur responsabilité dans le renouvellement de la communauté chrétienne.

LA RÉFORME DE LA CURIE

MARCEL ADAM



Au mois d'août dernier le pape Paul VI rendait public son plan tant attendu de réforme de la curie romaine, lequel prenait la forme d'une constitution apostolique de 15,000 mots ayant pour titre « Regimini Ecclesiae Universae ».

Réforme ou réformettes ?

Cette réforme, qui prendra partiellement effet en janvier prochain, est probablement la plus importante depuis quatre cents ans, soit depuis que Sixte-Quint donna à la curie, en 1588, la forme que nous lui connaissons jusqu'à ce jour. Paul VI avait annoncé son projet le 21 septembre 1963, soit trois mois après son élection au souverain pontificat. Depuis lors nous avons appris qu'en 1964, le cardinal Roberti avait consulté les membres de la curie sur les modalités de cette réforme. Peu après, Paul VI procédait à des « réformettes » qui faisaient davantage penser à du replâtrage qu'à une intention bien arrêtée de réaménager dans son entier l'édifice administratif du Vatican. Exemples : les pouvoirs additionnels concédés aux évêques, la réforme du St-Office, l'invitation aux évêques (ceux de la curie y compris) de démissionner à 75 ans, la nomination d'évêques non italiens à la tête d'importantes congrégations romaines, la décision d'internationaliser la curie en décrétant que chaque congrégation comprendrait sept évêques résidentiels non italiens.

Si le fait que Paul VI a été membre de la curie romaine durant 31 ans a pu jouer dans sa décision de réformer un organisme dont il savait mieux que quiconque les qualités et les faiblesses, on peut quand même soutenir que c'est au concile que l'on doit principalement cette réforme, d'abord parce qu'on y a abondamment formulé des critiques à son endroit, mais surtout parce qu'il n'était pas possible d'appliquer les décisions du concile et d'en concrétiser

l'esprit si on ne réformait pas l'appareil ecclésiastique (l'un des buts fixés au concile par Jean XXIII), en commençant par sa tête, la curie romaine.

Mais qu'est-ce que la curie ?

Avant de poursuivre l'analyse de la réforme annoncée par Paul VI, il serait bon d'expliquer ce qu'est la curie romaine et d'en faire un bref historique. On comprendra que cette incidente n'est pas superflue car beaucoup de gens connaissent mal cet organisme, la place qu'il occupe et le rôle qu'il joue dans l'Eglise.

La curie est en un certain sens le secrétariat, l'organe administratif du pape. Sans pousser la comparaison trop loin, on peut dire que la curie s'apparente aussi dans une certaine mesure, à la fois aux ministères et au fonctionnarisme de nos gouvernements civils.

Parce que dans l'Eglise le pouvoir de faire les lois n'appartient qu'au pape seul ou au pape avec les évêques réunis en concile, la curie ne peut donc ni modifier les lois ni en promulguer de nouvelles.

L'autorité dont elle jouit lui vient du pape, qui approuve les privilèges qu'elle accorde et les décisions administratives qu'elle prend.

En somme, comme l'expliquait en 1965 Paul VI, la tâche de la curie est de « faciliter le gouvernement de l'Eglise en veillant au respect des lois, en favorisant les initiatives qui permettent à l'Eglise d'atteindre sa fin et en résolvant les controverses qui pourraient naître ».

Glorieuses et lointaines origines

Si la curie n'a pas toujours existé dans sa forme actuelle, on peut quand même soutenir que ses origines remontent aussi loin que celles de l'Eglise. Car dès l'époque de Pierre le pape a toujours été entouré de familiers ou d'assistants qui l'aidaient à instruire les affaires de l'Eglise.

Si on connaît mal le fonctionnement de l'appareil administratif de l'Eglise au temps des persécutions, on sait toutefois que le synode, qui groupait occasionnellement, outre les familiers du pape, des évêques, des prêtres, des diacres de Rome et des alentours, joua un rôle important dans l'administration de l'Eglise des origines.

Après les persécutions (au 4^e siècle), l'Eglise commença à mettre au point son organisation matérielle et l'importance du synode passa graduellement aux consistoires. Avec l'augmentation des questions à régler, les consistoires se réunirent de plus en plus souvent et un jour on sentit le besoin, à cause de la complexité des problèmes, de procéder à une étude préalable des questions à traiter par des cardinaux réunis en comités. Ce fut l'origine de la division du travail et conséquemment de certains organismes de la curie. — Ce furent les premières congrégations romaines.

De Sixte-Quint à Pie X : épuration et centralisation

Pendant mille ans, c'est-à-dire de l'époque de Constantin jusqu'au concile de Trente, les congrégations et la curie en général se formèrent et se consolidèrent. Après une période de décadence, le pape Sixte-Quint prit en 1588 des mesures radicales de nettoyage, nomma quinze commissions de cardinaux et adopta officiellement la terminologie qui désigne par le mot de « congrégation » les principaux ministères (dicastères) du gouvernement de l'Eglise. Par la même occasion ce pape transféra l'autorité des consistoires aux congrégations en vue d'une plus grande efficacité administrative mais aussi pour éviter que ne s'exercent des pressions politiques auxquelles ne résistaient pas toujours les cardinaux du consistoire. Il en résulta un raffermissement de l'autorité du pape, une plus grande

efficacité administrative, en même temps qu'une centralisation administrative au détriment de l'autorité des évêques résidentiels.

Ce nouveau système fonctionna durant quatre siècles. Mais comme il n'était pas parfait et donnait lieu par exemple à des conflits de juridiction qui diminuaient l'efficacité et augmentaient les frais, au début de notre siècle le pape Pie X entreprit une importante réorganisation de la curie, en supprimant des congrégations et en redistribuant certaines fonctions.

La curie romaine, telle que réorganisée par Pie X et telle que nous la connaissons encore aujourd'hui, est constituée de douze congrégations, trois tribunaux, quatre offices, sept commissions, et quatre secrétariats (issus du concile).

Les déficiences de la curie ancien style

Quelles sont les déficiences de la curie romaine qui ont amené le concile à réclamer et le pape à décréter une réforme de cet organisme ?

Mentionnons les principales. Centralisation excessive de l'administration qui ne cadre plus avec le concept affirmé par le concile de la collégialité épiscopale ; prépondérance italienne qui empêche la manifestation de la diversité, du pluralisme culturel et autre qui existent dans l'Eglise ; lourdeur et lenteur administrative d'un appareil compliqué, bureaucratique, jaloux de ses prérogatives, aux juridictions inadéquatement réparties pour les besoins actuels ; vieillissement et moindre efficacité des cadres dus au système des nominations à vie et des promotions basées sur l'ancienneté plutôt que sur la compétence.

A ces maux et à bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, quels remèdes appliquera Paul VI à compter de janvier prochain ?

Les correctifs de Paul VI

Les journaux nous ont fait connaître les principaux : fin de la domination italienne ; nominations pour cinq ans aux principaux postes des cadres et fin de tous les mandats avec la mort du pape ; de douze les dicastères sont réduits à neuf et ceux qui restent sont réorganisés ; création d'un Conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, d'une Préfecture pour les affaires économiques et d'un Institut de la statistique ;

préparation d'un budget annuel et surveillance sur les budgets de tous les organismes relevant du gouvernement de l'Eglise ; outre le latin, qui demeure langue officielle, reconnaissance de plusieurs langues modernes dans la correspondance officielle et les documents du Vatican ; consultation de laïcs spécialisés en diverses matières.

Si cette réforme est la plus importante depuis quatre cents ans, il est quand même difficile de prévoir actuellement le nombre et la qualité des fruits qu'il en résultera dans l'avenir.

En tout cas on peut prévoir avec certitude que l'internationalisation des dicastères de la curie, de même que la limitation des mandats aux postes importants auront un effet bénéfique à court terme. Ces mesures amèneront rapidement la mise à la retraite de plusieurs vieillards dont l'inefficacité ne fait plus de doute, elles permettront au pape de rajeunir ses cadres tous les cinq ans.

En mettant l'accent sur la compétence plutôt que sur l'ancienneté, la constitution apostolique permettra au pape de choisir les meilleurs hommes plutôt que d'être soumis à la règle de la promotion automatique, quelle que soit la capacité du candidat pour remplir la fonction.

De plus, cette réglementation exemptera désormais le successeur du pape d'un héritage dont il préférerait parfois se passer, en lui permettant de nommer lui-même les hommes qui lui agréent dans les cadres de la curie.

Conseils ministériels, états financiers, langue vivante

Fait important et prometteur pour l'avenir : les chefs des congrégations romaines se réuniront régulièrement, à l'instar des conseils des ministres des gouvernements civils, en vue d'une plus grande efficacité et d'une meilleure coordination des travaux.

Il est également intéressant de noter qu'en instituant un organisme pour les affaires économiques qui, outre de présenter chaque année un budget annuel au pape (qui aurait déjà avoué dans l'intimité ignorer ce que possède et dépense l'Eglise), surveillera les budgets de tous les organismes relevant de l'Eglise ; aussi il est à prévoir qu'éventuellement le Vatican rendra public ses états financiers, ce qui aura pour résultat ou de faire taire des préjugés dommageables ou de provoquer une réévaluation de l'usage que l'Eglise fait de

ses revenus financiers et possessions matérielles.

Il est encourageant aussi de noter qu'à l'avenir les laïcs seront invités en plus grand nombre à participer, selon leur compétence, à la gestion des affaires de l'Eglise.

Il faut souligner aussi que dans cette réforme la nomenclature des organismes de la curie est modifiée pour devenir plus conforme aux réalités et au langage modernes. Ainsi le Conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, un nouvel organisme dépendant de la Secrétairerie d'Etat, qui est une sorte de ministère des Affaires étrangères ; de même également pour la Préfecture des affaires économiques, qui est une sorte de ministère des Finances et du Budget, de l'Institut de la statistique ; de même pour la Congrégation de Propaganda Fide, qui devient plus justement la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, la Congrégation des séminaires qui devient la Congrégation pour l'enseignement catholique, la Congrégation consistoriale qui devient la Congrégation du clergé.

Notons aussi la réorganisation de la Sacrée Rote, chargée des causes en annulation de mariage, dont les sentences sont trop lentes à résoudre des drames humains dont le temps ne peut plus être un guérisseur.

Les papes passent, la curie demeure ?

Est-ce que cette réforme donnera tous les bons résultats qu'on en espère ? Il est difficile de répondre avec assurance à une telle question car certains facteurs entrent en cause, d'abord la volonté (qui ne fait pas de doute) et la fermeté (la grande inconnue) de son initiateur à la réaliser, ensuite la résistance ou la coopération dont feront preuve les principaux intéressés de la curie, qui ont développé avec les siècles une mentalité et des réflexes qui ne les incitent pas à une rénovation.

Mais comme les membres de la curie ont été mis à contribution dans l'élaboration de cette constitution apostolique, et comme, de plus, il s'agit d'hommes sincères et dévoués qui n'ont en vue que le bien de l'Eglise, il faut leur accorder le bénéfice du doute, en espérant qu'après Paul VI, qui veut cette réforme, l'adage suivant ne sera plus entendu avec un double sens : les papes passent mais la curie demeure.



RÈGLEMENTS DU COMITÉ CATHOLIQUE

Préambule

Attendu les dispositions de la Loi du Conseil supérieur de l'Éducation (Statuts refondus de Québec, 1964, ch. 234, art. 22) ;

Attendu que l'éducation catholique exige :

- le respect et la promotion des valeurs humaines ;
- un enseignement profane de première qualité qui respecte l'objet de chaque discipline et la pédagogie qui lui est propre ;
- un enseignement religieux conforme à la doctrine de l'Eglise et à la pédagogie de la foi ;
- un milieu de vie qui, animé par une organisation scolaire et une pastorale adéquates, favorise l'éducation de la liberté, l'épanouissement de la personnalité, l'ouverture au monde, l'amour des autres et l'accès à l'âge adulte de la foi ;

Le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation fait les règlements suivants :

RÈGLEMENT No 1

Reconnaissance des institutions d'enseignement catholiques.

Article 1 — Les mots « institutions d'enseignement » désignent tout établissement d'enseignement, tant du secteur public que du secteur privé.

Article 2 — Toute institution d'enseignement qui désire être reconnue comme catholique doit répondre aux conditions suivantes :

- a) inclure à son horaire régulier une catéchèse et (ou) un enseignement des sciences religieuses ;
- b) suivre les programmes et utiliser les manuels et le matériel didactique approuvés, au point de vue religieux et moral, par le Comité catholique ;
- c) employer un personnel qui respecte la confessionnalité de l'institution et les exigences de l'éducation catholique ;
- d) assurer le service de la pastorale ;
- e) observer les règlements du Comité catholique.

Article 3 — Pour des raisons pertinentes, une institution d'enseignement qui ne répond pas entièrement aux dispositions de l'article 2 du présent règlement peut, à certaines conditions, être reconnue comme catholique.

Article 4 — Toute reconnaissance peut être révoquée pour cause.

RÈGLEMENT No 2

Éducation catholique, enseignement religieux et moral et service religieux dans les institutions d'enseignement reconnues comme catholiques.

Article 1 — Toute institution d'enseignement reconnue comme catholique doit assurer à ses élèves une éducation catholique telle que définie au préambule des présents règlements.

Les règlements du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation, publiés en juin dernier, représentent un jalon important dans l'évolution actuelle de notre système scolaire et de la société québécoise.

Lors de la parution de ces règlements, la majorité des commentaires en ont signalé le gros bon sens, le réalisme et l'ouverture.

Une bonne intelligence et une application judicieuse de ces règlements éviteront beaucoup de fausses craintes et de luttes inutiles.

Article 2 — Le directeur de l'institution d'enseignement catholique doit veiller à ce que celle-ci soit en mesure d'atteindre ses fins. Pour cela, il doit plus particulièrement : a) animer un personnel compétent ; b) organiser l'institution de façon à favoriser une vie communautaire et une participation des élèves à leur propre formation ; c) assurer l'insertion et la liberté de l'action pastorale dans l'institution tant pour l'enseignement religieux que pour le culte et pour les activités apostoliques.

Article 3 — L'aumônier est responsable de la pastorale d'ensemble de l'institution.

Article 4 — L'aumônier est membre du personnel de l'institution d'enseignement et, dans l'exercice de ses fonctions, il collabore avec la direction.

Article 5 — Le directeur de la pastorale scolaire doit pouvoir exercer librement son rôle pastoral et il doit agir en collaboration avec les dirigeants scolaires.

Article 6 — Les coordonnateurs, les chefs de département et les professeurs chargés de l'enseignement religieux doivent posséder une formation adéquate.

Article 7 — Toute institution est tenue, à tous les niveaux d'enseignement, d'inclure dans son horaire hebdomadaire des périodes d'enseignement religieux et moral catholique dont la fréquence peut varier selon les niveaux.

Article 8 — Aux niveaux élémentaire et secondaire, un élève est dispensé des programmes d'enseignement religieux et moral catholique sur demande écrite de ses parents.

Article 9 — Au niveau secondaire, après avoir consulté les parents, le directeur de l'institution d'enseignement peut dispenser du programme d'enseignement religieux et moral catholique un élève qui en fait la demande.

Article 10 — L'élève dispensé du programme d'enseignement religieux et moral catholique doit suivre un programme d'enseignement de morale naturelle.

Article 11 — Au niveau post-secondaire, le programme d'enseignement religieux et moral catholique est sujet à option libre.

Article 12 — L'institution d'enseignement de niveau secondaire ou de niveau post-secondaire doit avoir un ou des locaux aménagés spécialement pour répondre aux besoins de l'enseignement religieux.

Article 13 — Dans chaque institution d'enseignement, le contrôle des connaissances religieuses des élèves se fait par des vérifications périodiques dont la forme varie selon les niveaux d'enseignement et le degré de formation des élèves.

Article 14 — L'institution d'enseignement de niveau secondaire ou de niveau post-secondaire doit mettre un bureau à la disposition de chaque aumônier.

Article 15 — L'institution d'enseignement de niveau secondaire ou de niveau post-secondaire doit posséder un local pouvant servir aux activités liturgiques.

RÈGLEMENT No 3

Qualités requises, au point de vue religieux et moral, du personnel dirigeant et enseignant dans les institutions d'enseignement reconnues comme catholiques.

Article 1 — Les personnes préposées à la direction, à l'enseignement et aux services éducatifs dans une institution d'enseignement catholique doivent posséder la compétence requise et :

- a) être de foi catholique ;
- b) jouir d'une bonne réputation ;
- c) assumer leurs fonctions selon l'esprit de l'éducation catholique telle que définie au préambule des présents règlements ;
- d) respecter la liberté de conscience des élèves, des parents et du personnel de l'institution.

Article 2 — Toutefois, pour des raisons pertinentes, des personnes compétentes non catholiques peuvent être engagées dans une institution d'enseignement catholique pourvu qu'elle jouissent d'une bonne réputation et qu'elles respectent le caractère confessionnel de l'institution ainsi que la liberté de conscience des élèves, des parents et du personnel de l'institution.

Ces règlements reposent sur un certain nombre de principes indiscutables qui sont brièvement énoncés dans la définition de l'éducation catholique donnée au préambule.

Avant d'être confessionnelle, une école se doit d'abord de remplir sa fin propre. Un « enseignement profane de première qualité » conforme à l'objet et à la pédagogie de chaque discipline, de même que « le respect et la promotion des valeurs humaines » sont les objectifs premiers de l'école. La confessionnalité vient en second et ne doit pas faire oublier l'essentiel.

Du reste, le caractère chrétien de l'école sera bien davantage assuré par la qualité de l'enseignement religieux et le dynamisme de la pastorale que par un réseau protecteur de défenses et d'interdits. La serre-chaude engendre des révoltés ou des chrétiens frileux incapables d'affronter le pluralisme de la société moderne. L'accès à l'âge adulte de la foi ne peut actuellement faire l'économie d'une confrontation avec la diversité des idéologies qui travaillent le monde et dont l'écho est véhiculé par les moyens de communication (radio, télévision, cinéma, presse) jusque dans les villages apparemment isolés.

En tous cas, cette ouverture au monde ne semble guère effrayer les jeunes. Dans une enquête menée au Collège de Joliette, l'année dernière, 84.8% des filles et 89.11% des garçons, au niveau collégial, ont répondu oui à la question suivante : « Le Collège devrait-il être ouvert à toute personne, quelle que soit sa conviction religieuse manifeste ? »

Les présents règlements se soucient également du respect de la liberté religieuse. Les articles 8, 9 et 11 du règlement no 2, de même que l'article 2 du règlement no 3 sont conçus dans cette optique du respect de la liberté religieuse des parents, des étudiants et des professeurs.

ASPECT ÉCONOMIQUE D'UN QUÉBEC INDÉPENDANT

ROBERT BOURASSA

Les positions d'ordre constitutionnel évoluent si vite au Québec depuis quelques années qu'il est difficile de les fixer à un moment précis pour les besoins de l'analyse. On se met à douter des formules de réaménagement constitutionnel avancées hier lorsque le mouvement nous porte déjà plus loin. Des propositions, qui pouvaient paraître appropriées, il y a deux ou trois ans, se révèlent pour un grand nombre aujourd'hui insuffisantes pour avoir trop tardé à passer dans les faits.

On peut se demander si les lenteurs d'évolution du Canada anglais et l'attitude temporisatrice du gouvernement fédéral n'ont pas contribué à accroître l'insatisfaction de beaucoup de Québécois et, en conséquence, à accélérer l'expression de leurs aspirations. Entre-temps, des hommes publics du Québec, de toute tendance ou formation politique, ont fait part de propositions et positions diverses qui, malgré certaines oppositions, se recoupent et se rejoignent sous certains rapports en suggérant des nuances et des aspects nouveaux à la réflexion du public.

On peut dégager de ces opinions variées un dénominateur commun qui se ramène à deux points fondamentaux. Tous sont d'accord, en premier lieu, pour reconnaître que le statu quo constitutionnel ne répond plus aux exigences du Québec. Il est généralement admis, en second lieu, que le Québec doit posséder les pouvoirs politiques et économiques nécessaires pour construire un cadre d'action, une société originale où la majorité de sa population pourra travailler et se développer selon son génie, sa langue et sa culture propres. Plus précisément, comment les Canadiens français pourraient-ils assurer leur avenir socio-culturel sans le fonder sur une base économique forte ?

Quelle serait donc l'option constitutionnelle la plus propice à la réalisation de ces objectifs nationaux ? Les thèses en présence peuvent se réduire à trois choix : le statut particulier dans un fédéralisme renouvelé, les états souverains associés et l'indépendance complète.

Pour une décision éclairée

Je me propose d'examiner ici un aspect de l'option indépendantiste, l'aspect économique, qui, sans être le seul qu'on puisse considérer, me paraît d'une importance primordiale en raison de la primauté croissante de l'économie dans la vie des collectivités. Il n'entre certes pas dans mes vues de dresser des épouvantails, car l'élan qui anime le Québec depuis quelques années est incontestablement l'un des faits les plus mar-

quants dans l'histoire du Canada français, et il ne faudrait aucunement le ralentir mais plutôt l'orienter, le canaliser de façon qu'il ne suive pas un mouvement aveugle mais qu'il devienne une conscience éclairée et qu'il prépare une décision prise en pleine connaissance des données de la situation.

On peut se poser quatre ou cinq questions sur les conséquences économiques d'un Québec indépendant. Quel serait le sort d'une monnaie québécoise, des importations et des exportations ou de la balance commerciale, des investissements étrangers, des emprunts et de la dette publique ?

1 — LA MONNAIE

Une monnaie est, pour ainsi dire, le point d'appui de l'économie d'un pays en raison de sa valeur d'échange dans les transactions financières et commerciales, que ce soient les emprunts, les importations et les exportations et les investissements étrangers. On constatera, en effet, que le problème monétaire se retrouve dans tous les sujets que nous avons choisi de traiter.

Pour leur part, les Québécois ont toutes les raisons de ne pas être satisfaits à cet égard d'une situation qui ne leur accorde aucun poids réel dans l'élaboration de la politique monétaire canadienne. J'ai déjà signalé dans le passé que le gouvernement du Québec devrait être appelé à faire valoir ses vues et ses intérêts à la Banque du Canada en raison du rôle déterminant que cette institution financière fédérale exerce sur la politique économique du pays, y compris le Québec. Pour illustrer les effets nocifs qu'entraîne ce manque de collaboration ou cette absence de représentation québécoise, on se souviendra que le gouvernement du Québec dut hausser le taux d'intérêt sur ses propres obligations l'an dernier, à la suite d'une émission de même nature du gouvernement fédéral.

Création d'une monnaie québécoise ?

Est-ce que la création d'une monnaie québécoise dans un Etat indépendant serait la seule manière de remédier à ces inconvénients ? L'établissement d'une monnaie québécoise supposerait évidemment l'institution d'une Banque du Québec. La difficulté n'est pas là ; elle viendrait plutôt des événements qu'entraînerait la création d'une monnaie nouvelle pendant une période de transition nécessaire pour inspirer la confiance au public et notamment aux investisseurs.

En effet, il y a un problème de confiance inhérent à l'établissement de toute monnaie nouvelle qui reflète, en définitive, la situation économique d'un pays. En pareilles circonstances, par crainte d'un contrôle des changes et compte tenu du conservatisme des milieux financiers, l'incitation serait grande chez les détenteurs de titres au Québec de les retirer du territoire soit pour les déposer à l'étranger, soit pour les y ramener une fois la stabilité politique et monétaire acquise, soit pour en réclamer le paiement à l'échéance en dollars canadiens puisque ces titres sont libellés en monnaie canadienne; en outre, ils pourraient aussi les liquider avant échéance, ce qui aurait pour effet, parmi plusieurs, de détériorer le marché des emprunts des institutions en cause, comme l'Etat du Québec, la Ville de Montréal, l'Hydro-Québec, etc.

On peut d'autant plus s'attendre à ces transferts de capitaux que notre système de succursales d'institutions financières favoriserait et faciliterait ce genre d'opération, car il suffirait, pour citer un exemple, qu'un détenteur de capitaux fasse tout simplement transférer ses avoirs ou ses titres d'une succursale de banque située au Québec à une autre établie en Ontario. Il est plausible que face à l'incertitude du lendemain, d'importants détenteurs de titres profitent de la période précédant immédiatement l'indépendance pour retirer leurs avoirs du Québec au bénéfice des autres provinces canadiennes et des Etats-Unis. Il résulterait des réclamations de remboursement, une forte pression qui mettrait sérieusement en péril la stabilité de notre monnaie en réduisant nos réserves de change et, même en l'absence de réclamations de remboursement, la simple menace que pourraient agiter les détenteurs de titres, de façon concertée ou non, nous mettrait à leur merci par le pouvoir qu'ils posséderaient de nous forcer à dévaluer notre monnaie.

Or, la dévaluation de notre monnaie ne serait pas une solution, car si elle pouvait faciliter nos exportations et accroître temporairement nos réserves de change, elle relèverait d'autant le prix de nos importations et elle ferait, en outre, augmenter en proportion les remboursements que nous devrions faire à même nos réserves de change pour honorer les titres détenus à l'extérieur du Québec. On peut mesurer à cet égard l'intensité des pressions qui pourraient s'exercer sur nos réserves de change lorsqu'on sait que la seule dette conjointe du gouvernement du Québec et de l'Hydro-Québec s'élevait à 3 milliards 600 millions à la fin du dernier exercice financier, alors que la dette de la Ville de Montréal était de 765 millions.

Risques immédiats

Au fond, la dévaluation de notre monnaie mettrait en évidence les difficultés inhérentes à l'institution d'une monnaie nouvelle. Tout le problème se ramène, en effet, au solde de la balance des paiements du Québec, c'est-à-dire à l'équilibre des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux. Si, comme il est fort possible, l'équilibre des importations et des exportations ne devait pas être tellement modifié en fin de compte, ni dans l'Etat d'un Québec indépendant ni par une dévaluation en pareilles circonstances, les mouvements de capitaux, par contre, se ressentiraient d'une dévaluation qui inciterait à des retraits et nuirait à leur entrée. Pour éviter ces effets nocifs, le gouvernement québécois pourrait être amené à établir un contrôle des changes, dont l'instauration susciterait cependant à son tour de nouveaux

problèmes. On l'a vu en France lorsque le franc était instable et on peut encore le constater en Amérique latine, où il arrive que les exportateurs sous-évaluent les prix de vente en accord avec leurs clients étrangers, de façon à se constituer des réserves dans les pays à monnaie forte au détriment des réserves de change du pays exportateur.

Il reste que, pour éviter les pressions exercées sur ses réserves de change, le gouvernement du Québec pourrait être tenté, sinon de refuser d'honorer complètement ses engagements, d'étaler au moins sur une longue période le remboursement des titres en monnaie canadienne ou d'en imposer l'acquittement en monnaie québécoise. En ce faisant, l'Etat du Québec n'améliorerait pas son sort puisqu'il contribuerait à miner pour longtemps la confiance des investisseurs. C'est le lieu de rappeler la situation qui prévalut au Canada en juin 1962 lorsqu'un simple ébranlement de la confiance dans la monnaie canadienne, pourtant solidement établie, provoqua une réduction spectaculaire des réserves canadiennes de change et força le gouvernement fédéral à adopter de rigoureuses mesures d'austérité.

De quel côté qu'on se tourne, la création d'une monnaie québécoise se heurte à de sérieux obstacles : pressions sur les réserves de change, dévaluation, détérioration du climat financier et mesures d'austérité. Je n'insisterai pas sur les difficultés qu'entraînerait aussi l'apparition d'une nouvelle unité monétaire dans les relations des marchés financiers canadiens en raison de l'intégration actuelle des circuits financiers.

Quant à l'avenir...

Il ne suit cependant pas des graves inconvénients que susciterait la création d'une monnaie québécoise dans un avenir prévisible, que le Québec ne puisse jamais instituer sa propre monnaie. Il paraît toutefois évident que le Québec d'aujourd'hui ait intérêt à se rattacher au système monétaire canadien, pourvu qu'il participe à l'élaboration de la politique de la banque centrale selon des modalités qu'il faudrait négocier à la satisfaction de ces intérêts. La Banque du Canada tient effectivement un rôle primordial dans l'économie du pays en contrôlant le marché des titres et les taux d'intérêt et en pourvoyant dans une certaine mesure au financement des dépenses publiques. Accepter de collaborer avec la Banque du Canada signifie pour le Québec une restriction importante à son indépendance totale. Il doit en être conscient, mais c'est le prix qu'il lui faudrait payer pour éviter les risques d'ordre économique inhérents à l'institution de sa propre monnaie. Bref, ceux qui proposent une entente sur une monnaie unique, s'ils limitent sous ce rapport la souveraineté du Québec, éliminent par ailleurs des risques économiques très sérieux.

2 — ÉCHANGES COMMERCIAUX : EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS

D'après les chiffres publiés par le ministère de l'industrie et du commerce, le Québec exporte tout près de la moitié soit 46% de sa production. Ses principales exportations à l'extérieur du Canada sont l'aluminium, les pâtes et papiers et les minerais, c'est-à-dire des matières premières et des produits semi-finis ou finis dont l'exploitation est entre les mains de capitaux étrangers, surtout américains. Il est bien évident que ces exploitants étrangers doivent continuer à alimenter

leurs clients sur les marchés extérieurs, indépendamment du régime politique qui peut être celui du Québec. C'est pourquoi, nous pouvons prévoir qu'à sources égales de matières premières et à avantages fiscaux équivalents avec le reste du Canada, ces capitaux étrangers ne fuiraient pas un Québec indépendant où, sous ce rapport, l'état de nos exportations ne devrait pas, en conséquence, être modifié sensiblement.

Il est vrai que le Québec exporte 31% de sa production manufacturière dans le reste du Canada, tels des textiles, des produits pharmaceutiques, des matières plastiques et des meubles ; mais rien ne nous permet d'inférer que ces exportations diminueraient dans le contexte d'un Québec indépendant, vu que nous importons tellement des autres provinces canadiennes et notamment de l'Ontario.

Quant à penser que les propriétaires étrangers d'entreprises établies au Québec puissent déménager à l'extérieur lors de l'indépendance, c'est ne pas tenir compte des frais considérables de déplacements et, dans plusieurs cas, de la perte du marché québécois qu'entraîneraient pareilles transplantations. Les investisseurs américains et anglo-canadiens chercheraient plutôt à maintenir leurs industries exportatrices au Québec, puisqu'ils y verraient leur intérêt à nous permettre ainsi d'accumuler des réserves en vue de leur acheter les biens d'équipement que nous importons en grande quantité.

De fait, les biens d'équipement constituent la plus grande partie de nos importations avec les produits maraîchers comme les fruits et les légumes. Il s'agit dans les deux cas de biens essentiels qu'il nous faudra, de toute façon, continuer à importer soit pour notre croissance économique, soit pour les besoins de l'alimentation. En pratique, nous importons très peu de biens de luxe. Sous ces rapports, nous disposons de peu d'atouts pour transiger avec les commerçants étrangers, surtout les Américains, vu la part infime du marché québécois dans l'ensemble des exportations américaines. Il resterait, pour atténuer les inconvénients d'un marché captif, à chercher à diversifier nos échanges commerciaux avec les autres pays étrangers. Remarquons cependant que ce n'est pas là une tâche facile si l'on se rappelle qu'il y a quelques années, les efforts du gouvernement canadien à cet égard sont demeurés presque sans résultat.

Que nous vaudrait l'établissement d'une frontière douanière avec le reste du Canada ? Il serait très difficile de le prévoir avant le terme de longues négociations, car tout dépendrait de l'efficacité des tarifs pour protéger et développer nos secteurs économiques les plus faibles comme l'agriculture et l'industrie secondaire. Une chose paraît certaine, toutefois, c'est que des frontières permettraient d'imposer plus facilement des mesures d'austérité afin d'augmenter la productivité de notre économie, mais au risque d'entraîner l'exode d'hommes et de capitaux.

Il faut reconnaître que dans la situation actuelle le Québec fait parfois les frais d'une politique douanière élaborée à son insu et au profit d'autres provinces. Le moins que le Québec puisse exiger, c'est de participer à l'élaboration de la politique douanière afin de sauvegarder ses intérêts.

3 — LES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le gouvernement du Québec et particulièrement l'Hydro-Québec et la Ville de Montréal empruntent depuis plusieurs années des sommes considérables sur les marchés canadien et américain. En fait, environ la moitié de la dette de l'Hydro-Québec et quelque 60% de celle de la Ville de Montréal ont

été contractées aux Etats-Unis ; et, pour ne citer que les chiffres du dernier exercice financier, le gouvernement du Québec, l'Hydro-Québec et la municipalité de Montréal ont emprunté des prêteurs américains quelque 300 millions. Or, rien ne laisse prévoir que nous serons en mesure de réduire nos emprunts d'ici peu. Au contraire, le Québec a un retard à rattraper au titre des investissements publics et il était encore, de 1951 à 1964, l'Etat provincial qui faisait le moins d'investissements publics par habitant, selon les chiffres publiés dans le 2e rapport annuel du Conseil économique du Canada. Il lui faut donc continuer à emprunter des sommes substantielles pour satisfaire des besoins prioritaires comme l'éducation, la santé publique et le développement régional.

Un Québec totalement indépendant pourrait, bien sûr, contracter ses emprunts sur le marché intérieur ou sur le marché étranger. Il existe même au Québec des épargnes disponibles qu'il devrait tenter d'aiguiller dans le circuit de l'économie interne, sans entraver cependant la mobilité du capital, indispensable pour attirer de nouveaux investissements. En outre, certains présument qu'un Québec indépendant obtiendrait des prêts du gouvernement français. Mais on ne voit pas du tout comment ces apports nouveaux pourraient égaler les fortes sommes empruntées présentement sur les marchés canadiens et américains.

Rien ne nous autorise d'ailleurs à penser que ces derniers marchés puissent se fermer aux emprunts d'un Etat, fût-il totalement indépendant, qui assumerait pleinement ses responsabilités. Toutefois, il faudrait obtenir dans le cas du marché américain, l'exemption de la taxe spéciale imposée aux Etats-Unis sur l'achat des titres étrangers. Il n'y aurait pas de raison pour que le gouvernement américain, qui fait présentement bénéficier les emprunts canadiens de cette exemption sous la forme d'un taux d'intérêt réduit, ne l'étende pas au Québec en raison des liens économiques et financiers étroits qui nous unissent. On pourrait cependant redouter que les Américains utilisent ce pouvoir de marchandage — entre plusieurs autres — pour faire peser sur nous les effets de leur politique militaire ; mais serions-nous alors dans une situation bien différente de celle qui prévaut actuellement dans les relations canado-américaines ?

Possibilités d'emprunts

De toute manière, le succès des emprunts — qu'ils soient contractés sur les marchés européens, américains ou canadiens, — dépendrait de la situation économique et de la stabilité de notre monnaie. La création d'une nouvelle monnaie et le temps qu'il lui faut pour s'affermir ne peuvent que susciter, aux yeux des prêteurs, une certaine insécurité qu'il faut combler par un rendement plus élevé, la sécurité et le rendement étant les deux facteurs déterminants chez tout prêteur. En effet, une monnaie nouvelle pose un problème de réserves de change qui, en l'occurrence, pourrait être épineux en raison et des emprunts à rembourser à échéance et des intérêts à acquitter, sans parler des autres transactions financières et commerciales. Une entente sur une monnaie unique avec le reste du Canada offrirait au Québec l'avantage de pouvoir emprunter selon ses besoins sans devoir tenir compte des conséquences de ses emprunts sur les réserves de change. Il y a lieu de rappeler que le gouvernement du Québec est forcé présentement de payer un taux d'intérêt plus élevé que le gouvernement fédéral ou le gouvernement de l'Ontario. Ce n'est pas être pessimiste que de prévoir que l'indépendance du Québec n'améliorera pas notre situation à cet égard ;

elle pourrait au mieux ne pas l'empirer sensiblement si la situation politique et la monnaie se stabilisaient rapidement.

A ceux qui prétendraient que la Caisse de dépôts et de placements, créée en 1965, pourrait résoudre tous les problèmes d'emprunt d'un Québec totalement indépendant, il convient de faire remarquer que cette institution a pour but premier de placer les contributions versées à la Régie des rentes de façon à accumuler les fonds nécessaires pour faire face aux réclamations de sécurité sociale. Une pareille institution ne saurait déroger aux principes de la sécurité et du rendement qui s'appliquent à toute entreprise financière. Cela lui crée l'obligation de diversifier ses placements, même si son apport au financement du gouvernement du Québec et de l'Hydro-Québec peut être substantiel. On sait que la Caisse de dépôts et de placements investit déjà environ 70% d'un actif de quelque 340 millions aux emprunts du gouvernement et de l'Hydro-Québec. Notre dépendance des marchés financiers étrangers en est réduite d'autant, mais elle ne saurait jamais être complète par ce seul appoint. Au reste, le gouvernement du Québec a dû payer jusqu'à un certain point cette autonomie financière et la formation d'un instrument aussi inestimable pour le développement du Québec, puisqu'il emprunte de la Caisse de dépôts à un taux plus élevé que s'il s'était rallié au plan fédéral de caisse de retraite. En fait, cette différence équivaut pour les années 1966 et 1967 à une perte d'environ 3 millions, dont la Caisse de dépôts pourra naturellement faire bénéficier les assurés. A lui seul, cet écart de taux d'intérêt montre que la Caisse de dépôts n'est pas en mesure de soutenir toute seule, comme on pourrait le souhaiter, le marché des obligations du Québec auquel elle ne peut destiner qu'une part raisonnable de son « cash flow ». A cet égard, on peut lire dans son dernier rapport annuel que : « la Caisse s'efforce de maintenir non pas le marché mais un marché pour les émissions courantes d'obligations de la province et de l'Hydro-Québec ».

4 — LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Les investisseurs tout comme les prêteurs sont guidés par les principes de la sécurité et du rendement des capitaux, qu'ils cherchent à atteindre à la faveur d'une situation politique et économique stable. Il est inévitable qu'une certaine incertitude existe dans l'esprit des investisseurs au sujet de l'avenir politique du Québec en raison des débats en cours ; mais il n'y a rien dans les programmes des principales formations politiques pour justifier la crainte de mesures extrêmes, si ce n'est que les investisseurs peuvent redouter l'application de mesures d'austérité qui suivraient l'indépendance totale.

Qu'il soit indépendant ou non, le Québec devra, pour maintenir ou augmenter l'afflux des investissements étrangers, assurer la sécurité et la mobilité des capitaux. Sous ce rapport, l'indépendance complète soulèvera des problèmes plus aigus, vu l'instauration d'une unité monétaire nouvelle qui, comme nous l'avons plus haut, subirait des pressions de toutes sortes avant de se stabiliser. Il en résulterait des risques accrus pour les investisseurs au moins pendant la période préalable au raffermissement de la nouvelle monnaie et à la stabilité politique, une fois les changements constitutionnels accomplis.

Nous ne saurions par ailleurs assurer le rendement des capitaux au Québec sans tenir compte du voisinage de nos concurrents qui ne sont pas le Guatemala ou le Congo mais l'Ontario et les provinces maritimes, c'est-à-dire des régions

où la stabilité politique et monétaire resterait intacte. Ainsi, il ne serait pas réaliste ni équitable de tenter d'attirer les investissements étrangers chez nous aux frais d'une tendance de plus en plus généralisée vers la parité des salaires, car à ce compte l'indépendance se ferait sur le dos des salariés et au bénéfice d'une politique de droite.

De même, les dégrèvements fiscaux et les autres moyens propres à stimuler le développement industriel, tout légitimes et efficaces qu'ils puissent être en eux-mêmes, n'en constituent pas moins une charge financière pour l'Etat. Il faut admettre, en outre, que ces mesures pourraient être reprises par le reste du Canada, et particulièrement l'Ontario, qui aurait de toute manière les moyens financiers de nous concurrencer là comme ailleurs.

Balance commerciale

On ne peut s'empêcher de signaler, au surplus, les effets des investissements étrangers sur la balance commerciale dans l'éventualité d'un Québec entièrement indépendant. Il est admis que les investissements étrangers, particulièrement dans l'industrie secondaire, c'est-à-dire celle qui doit être stimulée au Québec, entraînent des importations substantielles. Un fabricant d'automobiles, par exemple, doit importer de l'extérieur du territoire québécois machines et matières entrant dans sa production. Cet état de choses ne pose pas actuellement de problème dans la situation d'une monnaie unique, où nous pouvons importer tout ce que nous voulons sans nous préoccuper des conséquences sur les réserves de change. Mais notre liberté d'action pourrait être restreinte si les investissements étrangers dans le secteur de l'industrie secondaire provoquaient, en accroissant considérablement les importations, des pressions trop fortes sur nos réserves de change.

Il me paraît, en somme, que les prêts et les investissements étrangers au Québec risquent de souffrir sérieusement de l'instauration d'une nouvelle monnaie, tant qu'elle n'aura pas atteint sa stabilité et fait preuve de solidité. Comme tous ces investissements et prêts étrangers s'élèvent approximativement à 600 millions par an, il y a donc fort à craindre que, pour en maintenir le rythme d'entrée, le gouvernement d'un Québec indépendant pratique une politique qui frapperait les salariés au bénéfice des marges de profit des investisseurs. Le même principe serait invoqué pour inciter les sociétés situées au Québec, mais contrôlées à l'étranger, à réinvestir sur place leurs bénéfices, qui sont actuellement de plusieurs centaines de millions de dollars par an.

5 — LA DETTE PUBLIQUE

Il reste à examiner la dette dont hériterait le nouvel Etat indépendant. Si nous choisissons la dette nette du gouvernement fédéral, on constate qu'elle atteint actuellement les 16 milliards de dollars, une fois soustraits les actifs comme les prêts consentis à divers gouvernements et à des agences internationales, le fonds d'amortissement, les prêts et les investissements accordés à des sociétés d'Etat, etc. On remarque, en analysant l'accroissement de la dette publique du Canada, qu'elle a beaucoup augmenté particulièrement durant la dernière guerre mondiale en passant de 3 milliards 271 millions le 31 mars 1940, à 13 milliards 421 millions le 31 mars 1946.

Répartition à négocier

Quelle part de cette dette le Québec indépendant devrait-il assumer ? Cela serait, bien sûr, matière à négociation ; mais si nous prenons pour norme de partage soit le revenu personnel ou le pourcentage de population, soit l'un et l'autre ensemble, la part du Québec varierait entre 4 et 5 milliards. Certes, le gouvernement du Québec pourrait réclamer en retour l'actif que le gouvernement fédéral possède sur le territoire québécois, comme les aéroports par exemple, de façon à réduire quelque peu l'impact de sa dette. Le nouvel Etat pourrait invoquer, en plus, les sommes considérables que le Québec n'a pas touchées durant plusieurs années en ne participant pas aux programmes à frais partagés. Une étude faite par le ministère des affaires fédérales-provinciales en janvier 1965 a montré, en effet, que le gouvernement fédéral avait en 1960, 1961 et 1962, perçu respectivement 102 millions, 139 millions et 36 millions de plus que ce qu'il a remis au Québec pendant ces trois années étudiées. Il est vrai que cette situation fut sensiblement corrigée par la suite, comme le mentionne la même étude, par l'adhésion temporaire du Québec à certains programmes conjoints et par l'amélioration au mode de calcul de la péréquation. On sait, d'après le dernier discours du budget, que le Québec recevra pendant l'exercice en cours \$362,740,000. sous divers titres de péréquation, comparativement à 66 millions qu'il touchait en 1962. Sur le plan fiscal, le Québec n'est donc plus perdant. Il y a cependant entre ces deux chiffres un écart manifeste qui pourrait justifier le gouvernement du nouvel Etat à réclamer un ajustement pour les années antérieures à 1962, quitte à ce que ces réajustements tiennent compte des corrections apportées à cet état de choses au cours des années suivantes.

En pratique, un Québec indépendant n'aurait guère le choix d'accepter ou de refuser la part de sa dette, à moins de vouloir courir le risque certain de détruire pour l'avenir la confiance des prêteurs et des investisseurs étrangers. Il faut toutefois remarquer que cette nouvelle dette ne nuirait pas au crédit du Québec au même titre qu'un emprunt équivalent massif, puisque les titres existent déjà dans les portefeuilles. On pourrait plutôt en redouter les effets sur nos réserves de changes dans les cas de remboursement en dollars canadiens, sans compter le coût qu'entraînera le service de cette dette. On notera que l'Etat fédéral consacre présentement presque 15% de son budget au seul service de sa dette.

CONCLUSION

Par quelque côté qu'on envisage l'aspect économique d'un Québec complètement indépendant, on se heurte toujours comme à une borne sur les difficultés d'instaurer du jour au lendemain une monnaie nouvelle, sans risquer de subir d'énormes pressions sur les réserves de change et les conséquences qui peuvent s'ensuivre : dévaluation de la monnaie, mesures d'austérité, fuite des capitaux, problèmes d'emprunts sur les marchés étrangers et accroissement du coût des importations. Nous en revenons constamment aux réserves de change qui seraient nécessaires pour supporter l'établissement d'une nouvelle unité monétaire en de telles circonstances. On ne peut pas prendre à ce sujet l'exemple du gouvernement fédéral qui soutient un commerce international

de 20 milliards avec des réserves de change de 2 milliards et demi. C'est qu'un pareil niveau de réserves suffit en période ordinaire lorsque aucune circonstance propice à la diminution de la confiance ne menace de provoquer des réclamations massives de remboursements. Il n'est pas téméraire de penser que ces conditions ne seraient pas remplies au Québec avant un certain nombre d'années, durant lesquelles la monnaie resterait vulnérable.

Le problème se complique en raison de la situation géographique du Québec en Amérique du Nord où on peut se demander si les financiers américains ou canadiens ne seraient pas en mesure de nous forcer à dévaluer notre monnaie, à moins que nous choissions la voie de l'austérité au risque l'entraîner l'exode d'hommes et de capitaux. Il va de soi que si le Québec était situé sur un autre continent, les problèmes inhérents à la création d'une monnaie seraient certes différents et beaucoup moins épineux.

Il y a lieu de noter toutefois que les options, qui reconnaissent la nécessité d'une interdépendance économique et donc la nécessité d'ententes monétaires, douanières et fiscales, pourraient très bien obvier aux effets économiques nocifs d'un Québec indépendant, dans la mesure, évidemment, où ces ententes seraient acceptées et appliquées par les deux communautés.

Voilà, en somme, les réflexions que m'inspire une analyse purement économique que j'ai d'ailleurs l'intention d'élaborer davantage dans les mois qui viennent. Si je me suis limité à cet aspect, c'est sans nier qu'il en existe d'autres d'ordre politique, social, culturel et même psychologique, dont une étude complète devrait tenir compte. A la vérité, une conclusion d'ordre économique ne peut suffire ni à déclencher ni à arrêter des mouvements d'indépendance, mais elle devrait au moins aider à faire un choix en pleine conscience.

Quels que soient d'ailleurs l'option retenue et le statut constitutionnel du Québec de demain, il faudra bien que nous ayons la liberté de construire ici une société à notre visage pour la promotion économique, sociale et culturelle de la collectivité canadienne-française, ainsi que je l'ai expliqué dans une autre occasion (la revue *Maintenant*, édition de septembre). Les efforts que nous devons déployer à cette fin durant les années qui viennent exigeront de faire plus encore que par le passé, si nous voulons nous insérer collectivement dans les courants modernes de l'économie, sortir plusieurs de nos régions de leur sous-développement, assurer la formation de notre jeunesse et faire bénéficier toutes les classes sociales de mesures progressives en matière de santé publique et de sécurité sociale. A ce sujet, les faits que la Commission d'enquête (Bélanger) sur la fiscalité a constatés valent la peine d'être rappelés : que les revenus des Québécois sont inférieurs de 32% à ceux des habitants de l'Ontario et que cet écart se répercute davantage dans le rendement des impôts entre les deux provinces ; que le Québec comprend presque deux fois plus d'assistés sociaux et une plus grande proportion de population passive que l'Ontario. Par ailleurs, la population québécoise est plus jeune que celle de sa voisine. N'y a-t-il pas pour nous dans ces faiblesses, ces obligations et ces promesses d'avenir un défi à relever collectivement ?



FESTIVAL DU FILM

JACQUES LAMOUREUX

Un Festival pas comme les autres. En effet, à plus d'un titre, le *Festival international du film de Montréal*, le 8e du nom, s'est différencié des précédents ; d'une durée globale de deux semaines (une semaine de plus que d'habitude), il comprenait un festival de cinéma canadien ramassé en deux jours (au lieu d'être dispersé comme les années passées) et une gigantesque *Rétrospective mondiale du cinéma d'animation*. Et pour couronner le tout, ces trois manifestations s'inscrivaient dans le cadre général du Festival mondial, lequel faisait partie de l'Exposition universelle et internationale. A cause de cela, ces trois manifestations eurent lieu à l'Expo-Théâtre.

Abordons tout de suite cette délicate question du mariage « Festival du film-Expo ». Cette alliance était-elle souhaitable, bénéfique, inévitable ou quoi encore ? Car, en effet, on peut se poser de multiples questions devant le résultat final.

ATTRAIT INDÉNIABLE

Il est indéniable que l'attrait d'une subvention de l'ordre de \$150,000. venant de l'Expo a sûrement influencé les responsables du Festival. A première vue, qui les en blâmerait ? Cette somme (plus les subventions régulières : municipale de \$15,000. ; provinciale de \$66,000. ; fédérale de \$50,000.) permettrait une envergure exceptionnelle, une participation extraordinaire des pays à cause de l'Expo, une ampleur jamais vue (près d'une soixantaine de séances publiques ; des projections « parallèles » pour les journalistes et invités en grand nombre : réalisateurs, producteurs, distributeurs, comédiens, critiques, représentants divers), la possibilité d'organiser une chose qui ne s'est jamais faite nulle part : une rétrospective du cinéma d'animation des origines à aujourd'hui répartie sur plus de quinze séances. Il y avait aussi comme attrait le fait d'être incorporé au Festival Mondial du spectacle et donc de profiter par ricochet de l'effort publicitaire déployé un peu partout par le dit festival mondial.

L'ENVERS DE LA MÉDAILLE

Tous ces miroitements étaient très beaux il y a de cela un an et demi. Mais ce qui s'est passé au mois d'août 1967 à l'Expo-Théâtre n'est pas aussi reluisant. Absence de stationnement pratique et peu coûteux, absence de restaurants pota-

bles aux abords de l'Expo-Théâtre et surtout, surtout, projections absolument révoltantes rappelant les « petites vues » projetées dans les sous-basements d'église de notre enfance : défaillances du son, de l'image, hors foyer quasi constant, bobines à l'envers (qu'il aurait fallu lire avec un miroir), et, dessert suprême, bobines mélangées, sans parler des bruits parasites, des proportions de l'image non respectées (un long métrage complet fut projeté en partie sur les rideaux noirs latéraux qu'on avait « oublié » d'ouvrir suffisamment), etc. Relever tous les défauts techniques des projections confinerait au sadisme. Aussi vaut-il mieux s'arrêter.

PROBLÈMES TECHNIQUES

Sur le chapitre des projections, Roch Demers, directeur général du Festival, s'est expliqué (*La Presse*, août 1967) en rejetant le blâme sur le dos de l'Expo qui était entièrement responsable des installations cinématographiques de l'Expo-Théâtre : machines neuves et non encore rodées, mal installées, de type non-standard, deux projectionnistes sur quatre renvoyés pour incompétence (et non remplacés semble-t-il), etc. D'accord. Mais tous ces déboires n'étaient-ils pas prévisibles avant la soirée du 4 août 67 ?

De toute façon, à l'intérieur de cette situation très défavorable, la direction du Festival n'a pas fait grand-chose pour améliorer la qualité des projections. La preuve, c'est que les séances consacrées à l'animation ont été, dans l'ensemble, de meilleur calibre. Or, la rétrospective d'animation reposait avant tout sur les bras de la *Cinémathèque canadienne*. Or, ces gens-là, particulièrement Claude Nadon, avaient su s'organiser en conséquence : voyant que les conditions matérielles de projection étaient très mauvaises, ils ont pris le taureau par les cornes. Un régisseur, assis dans la salle, vérifiait le déroulement des films (volume du son, foyer de l'image, rideaux noirs respectant les proportions de l'image) et communiquait, à l'aide d'un « walkie-talkie », avec Claude Nadon qui, lui, se trouvait dans la cabine à côté du projectionniste et pouvait ainsi corriger immédiatement toute défectuosité. Un autre assistant était chargé, dans les coulisses, des fameux rideaux noirs.

Je vous le demande en mille : pourquoi les organisateurs du Festival n'ont-ils pas agi ainsi dès le 5 août, après avoir constaté l'horrifiant état de projection de *Bonnie and Clyde*. Il fallait prendre des décisions rapides et efficaces : cela ne semble pas le lot du « Comité d'organisation » du Festival.

... ET D'ORGANISATION

« Organisation »... quel grand mot ! Si vous en voulez une définition *ab absurdo*, regardez le Festival à l'œuvre et voilà ! Les quartiers-généraux du Festival, à l'Hôtel Windsor, relevaient de la foire : quelle pagaille ! Personne n'était au courant de rien et les renseignements se contredisaient quelquefois. Et je tiens à préciser ici que la plupart des employés ont travaillé comme des forçats pendant deux semaines, du matin au soir. Visiblement, la plupart faisait de leur mieux, mais ils n'avaient pas été renseignés, de sorte que la moindre demande de renseignements nécessitait des coups de téléphone (souvent infructueux) et une perte de temps.

Mais que voulez-vous, quand la direction du festival oblige un seul homme, en l'occurrence M. Roch Demers, à cumuler les charges de : a) membre du conseil d'administration, b) directeur général, c) directeur du comité d'organisation, d) directeur du secrétariat, il est bien sûr qu'on s'expose à l'inefficacité. M. Demers n'est pas doué d'ubiquité ! Soyons réalistes : un même homme ne peut humainement pas remplir d'une façon satisfaisante ces quatre emplois.

UN MENU COPIEUX

Mais assez de jérémiades sur l'organisation et passons aux films. Le menu était copieux (33 longs métrages et 258 moyens ou courts métrages en 2 semaines) mais indigeste trop souvent. D'abord la *Rétrospective mondiale du cinéma d'animation* : 17 séances vraiment bienvenues, riches en matière inédite, peu connue (spécialement, des muets suédois, anglais, russes et américains). La plupart des programmes étaient bien balancés ; je trouve toutefois qu'il y avait un peu trop de cartoons américains au détriment de certains pays européens trop peu représentés et pourtant dont la production de qualité s'avère abondante (Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Bulgarie, Pologne). Je sais que les Etats-Unis sont le pays par excellence producteur de dessins animés, mais la juxtaposition en une seule séance d'une douzaine de cartoons américains venant de la même source n'est pas sans engendrer une certaine monotonie et révèle des tics, des redites, des répétitions, ce qui n'est pas le cas pour les films des pays mentionnés plus haut : chaque film est original et les thèmes et sujets varient de l'un à l'autre. Bravo pour ce panorama unique et aussi pour la passionnante exposition de documents venus d'animateurs du monde entier qui s'est tenue à l'Université Sir George Williams.

FILMS CANADIENS

Quant au *Ve Festival compétitif de films canadiens*, c'était surtout un festival de films de télévision : en effet deux longs métrages sur cinq et les trois quarts des moyens métrages ont été d'abord conçus pour le petit écran ! Seuls les courts métrages sont des films-films. Certains n'y voient aucune différence puisqu'il s'agit de celluloid de toute façon. Non seulement il existe une optique, un style télévision très caractérisés, mais en surplus il y a le problème du minutage. Dans la plupart des moyens métrages, on sent l'obligation de remplir la demi-heure ou l'heure. Ainsi la longueur du film n'est plus déterminée par la matière même, le propos du réalisateur ou quelque critère intrinsèque à l'œuvre, mais bien par un facteur tout à fait extérieur, artificiel et arbitraire : la durée

d'une « période » de télévision. Ainsi, plusieurs films présentés au festival pourraient-ils être améliorés grâce à un émondage approprié.

PERRAULT ET KING

Je suis loin d'être d'accord avec ceux qui prétendent que l'ensemble des films canadiens dénotaient un niveau de qualité supérieur aux années passées. Ont-ils vraiment assisté aux huit séances de projection, spécialement celles du matin et des après-midi. Je ne vois rien là-dedans de réjouissant au point de vue cinéma. Quant aux longs métrages, les plus intéressants, à mon avis, sont *Le Règne du jour* de Pierre Perrault et *Warrendale* de Allan King. Ces deux films ont ceci de commun : ils ne relèvent pas de la fiction pure, mais partent de deux univers qui préexistent au film : le premier présente un couple de Canadiens français qui entreprend un voyage en France au « berceau » de leurs ancêtres. Le film est leur voyage, leurs impressions là-bas et ici à leur retour. *Warrendale* va encore plus loin : on a filmé des scènes dans une institution pour enfants ayant des troubles d'ordre émotif. Dans les deux cas, les réalisateurs ont réussi là des documents d'une valeur et d'une émotion exceptionnelles. Et ce qui me frappe, c'est qu'ils ont tous deux servi leur sujet au lieu de se mettre eux-mêmes en évidence, en se servant de leur sujet.

Le jury a décerné ses prix à trois films que je trouve pour ma part 1) laid, (*Op Hop*, animation de Pierre Hébert), 2) niais, sans style et vain (*Chantal en vrac* de Jacques Leduc), 3) ennuyeux, prétentieux, et d'un intérêt cinématographique et humain fort pauvres (*Il ne faut pas mourir pour ça* de Jean-Pierre Lefebvre). N'ayant pas vu *High* de Larry Kent, je ne puis dire si le geste de la censure était justifié.

PROGRAMMATION INTERNATIONALE

Reste la trentaine de films internationaux. Il serait oiseux d'exiger que tous les longs métrages étrangers soient des chefs-d'œuvre. Un festival doit évidemment présenter les meilleurs films possible. Il se doit aussi de présenter des films qui, sans être des œuvres marquantes, sont tout de même de qualité et surtout qui n'auraient pas l'occasion d'être présentés dans le circuit commercial habituel.

Lorsque Roch Demers affirme (*La Presse*, 26 août, 1967) que cette année, c'était « la meilleure programmation que nous ayons eue depuis le début », cette opinion fait sourire. Les films exceptionnels sont très peu nombreux. Pour ma part, je ne vois que *Bonnie and Clyde* d'Arthur Penn, *La Ricota* et *La Terre vue de la lune* de Pier Paolo Pasolini, *Voilà ta vie* de Jan Troell, *Affaire de cœur* de Dusan Makavejev, *Le Retour du fils perdu* de Evald Schorm, *La Marseillaise* de Jean Renoir.

Ensuite, il y a cette catégorie de films qui sont de qualité, sympathiques, intéressants à titres différents et que le Festival se devait de présenter : *Le Vent des Aurès*, de l'Algérien Mohammed Lakhdar-Hamina, *Le Ballon*, de la Bulgare Binka Zhelyazkova, *Young Lincoln* de l'Américain John Ford, *Liliom* de l'Allemand Fritz Lang, *Le Jardin des délices* de l'Italien Silvano Agosti, *Guerre et paix* du Russe Serguei Bondartchouk, *Terre en transe* du Brésilien Glauber Rocha, *Changer de vie* du Portugais Paulo Rocha, *Loin du Vietnam*, œuvre collective française de Demy, Godard, Guerra, Ivens, Klein, Lelouch, Resnais, Varda, *Le Dirigeable volé*, du Tchèque Karel Zeman.

MÉDIOCRITÉ INEXPLICABLE

Par contre, on se demande bien par quels cheminements mystérieux ont réussi à être présentés des films médiocres, ternes, sans style, inutiles dans un festival : *La Rivière-poème de colère* du Japonais Kota Mori, *Koto* du Japonais Tomokata Tasaka, *Le Sac* du Hongrois Pal Zolmay, *Le Théâtre de M. et Mme Kabal* du Français Walerian Borczyk, *Le Mur* du Français Serge Roullet, *Les Matins d'un enfant sage* du Roumain Andrei Blaier, *Don't Look Back* de D.A. Pennebaker, *J'ai même rencontré des Tziganes heureux* du Yougoslave Aleksandar Petrovic, *Barrière* du Polonais Jerzy Skolimowski, *Une historia de amor* de Jorge Grau, *The Foundling* de George Moore.

DES GOÛTS ET DES COULEURS

Naturellement, ce choix est subjectif : ainsi d'aucuns se pâmaient devant *Barrière* et *Il ne faut pas mourir pour ça* et levaient le nez sur *Bonnie and Clyde*. On ne peut contenter

tout le monde et son père. Rien de plus normal. Mais il n'en reste pas moins vrai que plusieurs films ont été presque unanimement « descendus » par les connaisseurs : c'était vraiment leur faire trop d'honneur que de les inviter à un « festival ». Ainsi, on peut difficilement imaginer qu'il n'y ait pas eu de meilleurs films japonais que les deux choisis. Dans *La Presse* du 17 juin, monsieur Demers affirme : « Au Japon, sur les 25 longs métrages qu'on m'a montrés, quinze m'ont paru intéressants, dont trois surtout. Nous en verrons deux au festival ». A la première mondiale (on a beaucoup insisté sur la dizaine de films en première mondiale) d'un navet genre *La Rivière-poème de colère*, je préférerais volontiers un bon vieux chef-d'œuvre de Mizoguchi ou Kurosawa, encore inédit ici.

Espérons que l'an prochain les choses se tasseront : plus d'Expo, plus d'Expo-Théâtre, une réorganisation des structures des différents comités du festival et un comité de sélection qui ne se résumera pas à une ou deux personnes. ♦

JACQUES LAMOUREUX : Attaché au Service de publicité de Radio-Canada.



LA FIN DU MÉPRIS

ROBERT BARBERIS

Depuis environ cinq ans se dessine chez les étudiants en Lettres et les jeunes professeurs de littérature un mouvement vers l'étude et l'enseignement de la littérature du Québec. Dans les collèges et dans certaines régionales, on commence sérieusement à étudier l'œuvre de nos écrivains. Mais, à ma connaissance, ce mouvement n'a pas encore atteint le secondaire public et se heurte à des résistances aux niveaux collégial et universitaire. Il n'est donc pas inutile d'inventorier les fondements intellectuels de cet intérêt pour la littérature québécoise.

COLONISÉS CULTURELS

C'est un lieu commun au Québec, de déclarer que les Canadiens français sont des colonisés culturels. Après un voyage chez nous, Albert Béguin n'a-

vait-il pas affirmé qu'il avait cru percevoir ici une mentalité de colonisé. Bien que ce genre d'affirmation ne plaise pas à François Hertel, il reste vrai que nous avons un préjugé trop favorable devant ce qui vient de France pendant que nous ignorons les richesses de notre littérature. Récemment, à la Butte à Mathieu, de petits bourgeois cyniques ont fait des gorges chaudes pendant que Gaston Miron clamait magnifiquement : *Mes camarades au long cours de ma jeunesse si je fus le haut-lieu de mon poème, maintenant je suis sur la place publique avec les miens et mon poème a pris le mors obscur de nos combats* (Gaston Miron, *La vie agonique*, dans *Liberté*, mai-juin 1963, p. 210-221).

Ces étudiants ne connaissaient pas Gaston Miron. Qu'enseignent les professeurs de littérature à ces petits bour-

geois plus ignorants que cyniques ? Peut-on donner un cours sur la poésie québécoise sans parler du plus grand poète québécois ! On peut conclure que dans beaucoup de collèges, on n'étudie pas nos poètes. On étudie plutôt les auteurs français. Est-on conscient des inconvénients d'une pédagogie qui accorde la primauté à la littérature française et ne s'intéresse qu'en passant à la littérature québécoise pour sacrifier à la nouvelle mode ou aux désirs inconsiderés de certains jeunes étudiants séparatistes !

ALIÉNATION EN MARCHÉ

On notera que cet essai s'inspire d'une préoccupation pédagogique qui veut atteindre de jeunes étudiants en pleine formation. A mon avis, les professeurs de littérature qui enseignent la littéra-

ture française et ignorent la littérature québécoise transmettent des attitudes qui aliènent les étudiants et les déforment. Que Jean Ethier-Blais déclare qu'il ne se sent pas du tout aliéné devant la littérature française n'infirme en rien les conclusions pédagogiques de cette étude (Jean-Ethier Blais, *Signets 11*, le Cercle du livre de France, p. 20, 1967. — Dans *Le Devoir*, l'auteur avait exprimé une position, que je partage, en intitulant son article : *Littérature canadienne française et littérature française. Ne pas apprendre l'une au détriment de l'autre*). Il faut se demander si la prédominance donnée à la littérature française doit se continuer aujourd'hui. Ce problème suppose une notion de la littérature et de l'enseignement des Lettres dans un pays.

LITTÉRATURE ET MILIEU SOCIAL

D'abord quelques remarques théoriques sur la littérature. Il existe des relations importantes entre une œuvre littéraire et le milieu où elle s'enracine. Il faut redire avec Proust que l'œuvre d'art est le produit du moi profond. Mais où ce moi profond s'enracine-t-il ? A partir de quelles réalités une culture s'élabore-t-elle ? Les réalités concrètes qui prennent signification par l'expression sont la source du moi profond d'un écrivain. *A la recherche du temps perdu* est le produit de ce moi profond et une étude de cette œuvre nous dévoile ses sources concrètes : l'enfance de Proust à Combray, son adolescence à Paris, ses vacances en Bretagne etc.

La vie concrète de Marcel Proust avec ses sensations et ses expériences est la matière transformée et intériorisée par l'écrivain dans un style qui lui est propre.

Un lecteur qui connaît Paris et les plages de Bretagne savoure mieux une telle œuvre qu'un amateur de cartes postales. Quand ils lisent des auteurs français, les étudiants d'ici sont en pleine culture séparée de la réalité. Il n'est pas surprenant qu'après avoir quitté l'école en onzième année, les étudiants du secondaire public préfèrent les films américains aux téléthéâtres de Chamberland, Maillet, Loranger, M.-C. Blais etc. Pendant quelques années, ils ont analysé des extraits d'auteurs français où la réalité leur était complètement étrangère. « La culture, ont-ils conclu péremptoirement, ce n'est pas pour nous ». Quand on connaît le niveau intellectuel du peuple québécois, on peut

dire que des auteurs comme Mme Guèvremont, Félix Leclerc, Ringuet, Gabrielle Roy etc. sont des nourritures substantielles et peuvent introduire le grand nombre d'étudiants du secondaire public dans le monde de la culture.

HISTOIRE ET INTÉRIORITÉ

Dans *Qu'est-ce que la littérature ?*, Sartre indique la relation entre l'œuvre littéraire et son milieu d'origine. Le contexte géographique, historique, social, économique et culturel contribue à la création d'une œuvre et en fait partie intégrante. Un écrivain se nourrit de ce contexte particulier en y plongeant les racines de son être et en l'intégrant à son univers personnel. Normalement, un auteur écrit pour un lecteur qui connaît lui aussi ce contexte pour y avoir vécu. Les cadres du présent article ne me permettent pas de contester en détail les théories d'Ethier-Blais quand il affirme : « Il en va de même pour *La jeune Parque* ou pour une page de Léautaud. C'est dans la mesure où je ne suis pas historiquement mêlé à tout cela que j'en saisis mieux, en profondeur, l'essence ». Retenons au passage cette « saisie » de « l'essence ». « Devant la littérature française, nous sommes étrangers et nous comprenons tout ». Il serait plus juste de dire : nous nous imaginons que nous comprenons tout. A mon avis, il y a des degrés de profondeur dans la connaissance selon que l'expérience permet ou non de relier le langage à la réalité toujours particulière.

L'élégant critique est un dualiste qui s'ignore. Pour lui, il y a d'une part, la réalité historique extérieure et d'autre part, la réalité intérieure de l'écrivain. Et nous avons accès à cette réalité intérieure en la confrontant à notre réalité intérieure propre par la lecture de l'œuvre sans connaître la réalité historique assumée par l'écrivain. Cette conception suppose qu'il y a dualité entre le monde extérieur et la réalité intérieure du moi profond. Au contraire, Merleau-Ponty a bien montré la relation dialectique qui existe entre la réalité extérieure « insaisissable » et le langage qui l'assume et lui donne un sens en la nommant. Le moi profond n'existe pas sans ses racines concrètes et historiques et l'expression de ce moi profond dans un langage est d'autant plus significative que le lecteur est engagé lui-même dans une dialectique monde-langage semblable à celle de l'auteur.

« LA RUE STE-CATHERINE, LA MAL FARDÉE »

Le phénoménologue a étudié la relation homme-monde ; il affirme que l'acte de nommer les choses et les personnes transforme le monde anonyme en un monde-perçu traversé de significations. Le langage, l'acte de nommer l'univers humanise le monde et le rend habitable. Il y a donc une relation indissoluble entre une œuvre littéraire et le monde concret qui sans elle serait resté anonyme. Quand les œuvres sont vraiment une appropriation du monde, il y a une relation vitale entre la réalité et la culture.

Puisque le lecteur québécois vit l'expérience historique assumée par les écrivains d'ici, il est évident que la littérature québécoise est le premier lieu où se réalise ce lien entre la culture et la réalité dans une dialectique vivante et formatrice. Par la parole parlante, le poète investit les mots usés d'une signification originelle. Mais ces mots sont liés à des réalités particulières. Or, la réalité est séparée des mots quand un jeune montréalais lit le poème d'Apollinaire : *Sous le pont Mirabeau coule la Seine Et nos amours*. Mais quand Jacques Brault parle de « la rue Ste-Catherine, la mal fardée », nous relierions culture et réalité et une rue anonyme est alors humanisée par la parole du poète.

Ces considérations générales expliquent pourquoi l'étude de la littérature française contemporaine donne lieu à une insatisfaction profonde chez les étrangers que nous sommes, et pourquoi la lecture des auteurs québécois produit une impression contraire. Elles expliquent pourquoi la lecture des œuvres d'ici développe des exigences d'incarnation et invite à assumer le réel québécois tandis qu'une étude exclusive des auteurs français produit une mentalité d'aliéné chez les étudiants. Les relations entre le monde extérieur et le langage, entre le moi profond créateur et le milieu concret et physique, entre une œuvre littéraire et son contexte historique et culturel constituent les fondements théoriques des conclusions pédagogiques de cette étude.

DEUX ATTITUDES CONDAMNABLES

Par souci de clarté, voici quelles sont ces conclusions pédagogiques. Il est grandement désirable qu'on établisse un programme d'enseignement littéraire

qui intègre la littérature québécoise étudiée d'une manière autonome et qui accorde à la littérature française une part importante et autonome. Pour éviter l'aliénation et assumer notre réalité, il faut étudier nos auteurs. Pour s'enrichir de la culture française, il faut étudier les auteurs français. En conséquence, une pédagogie incarnée ici doit accorder une importance égale à la littérature québécoise et à la littérature française. Le mépris de la littérature québécoise au profit de la littérature française, le rejet de la littérature française au profit de la littérature québécoise, me semblent deux attitudes également condamnables bien que la première me semble plus répandue et produit, par réaction, la seconde.

Voyons brièvement comment une étude exclusive de la littérature française est aliénante. Il existe des professeurs de littérature qui cherchent à développer le sens de l'humain à travers les œuvres françaises, de la *Chanson de Roland* au *Soulier de satin*. Ils donnent constamment l'impression qu'à l'étranger seulement, outre-mer seulement, ailleurs seulement, s'épanouissent les valeurs de la pensée et de l'art. Influencé fortement par cette pédagogie aliénante, l'étudiant ne se voit jamais comme Québécois.

MUSIQUE MILITAIRE

La littérature française s'enracine dans une vie concrète qui lui est étrangère. En lisant des romans français, le Québécois doit infliger une rude épreuve à son imagination. Que savons-nous concrètement des deux grandes guerres mondiales qui ont marqué profondément tous les écrivains français ? Par rapport à ces réalités, nous avons des connaissances livresques. Pour raconter l'occupation allemande, Sartre écrit : « Il suffit de ces mots : un concert de musique militaire allemande dans le kiosque d'un jardin public, tout est là ». (Jean-Paul Sartre, *Qu'est-ce que la littérature ?*, nrf. col. Idées, p. 89). L'écrivain affectionne ces raccourcis suggestifs auxquels sont sensibles les lecteurs qui sont incarnés dans une historicité analogue à la sienne.

Nous ne mettons pas les mêmes réalités et les mêmes images sous les mêmes mots. Le mot « fleuve » et le mot « pont » s'appliquent à des réalités très différentes selon que vous imaginez la Seine et le pont Mirabeau ou le St-Laurent et le pont Jacques-Cartier.

S'en remettre à l'essence du fleuve, cours d'eau qui se jette dans la mer, et à l'essence du pont, structure qui enjambe un cours d'eau, m'apparaît une absurdité puisque la poésie ne s'intéresse guère aux essences et se nourrit d'images incarnées dans des réalités particulières. Le mot « royal » dans *L'Annonce faite à Marie* n'a pas le même sens que dans *Prochain épisode* ou *le Cassé*. (Hubert Aquin, *Prochain épisode*, Le Cercle du livre de France, p. 7 « un magistrat royal ». Jacques Renaud, *Le cassé*, Parti pris, p. 98 « alléluia Royal Bank »). Or, le sens exprimé par l'œuvre québécoise me concerne plus directement que celui de l'œuvre française.

À L'HEURE DES « ESSENCES »

En somme, l'étude exclusive de la littérature française favorise la réduction des réalités à des essences abstraites, impose des contorsions à l'imagination et développe une mentalité livresque. La culture française n'assume pas nos réalités. Un Québécois est donc aliéné de sa réalité propre s'il accorde toute son attention à des œuvres françaises qui lui sont étrangères. C'est ce qui arrive quand un professeur utilise (au secondaire public) le livre de Séraphin Marion intitulé : *Beaux textes des lettres françaises et canadiennes-françaises* (1962) qui accorde 250 pages à la littérature française et 20 pages à la littérature québécoise.

Au contraire, l'étudiant assumera sa réalité propre s'il étudie des œuvres où il peut relier la culture à son expérience personnelle. Sous l'influence d'écrivains qui ont humanisé la réalité québécoise en la nommant, il sera capable de porter un regard critique, émerveillé ou neuf sur les êtres et les choses qui accompagnent sa vie quotidienne. C'est ce qui arrive quand nous lisons les poèmes de Jacques Brault dans *Mémoire* ou ceux de Miron et de Chamberland qui assument les réalités de l'homme d'ici et constituent une expression valable d'une sensibilité et d'une historicité québécoise.

INSOLENCES

Une pédagogie incarnée consiste à étudier sérieusement les œuvres québécoises et à leur accorder une grande importance, non par rapport à un en-soi universel mais par rapport à nous. Par rapport à un Québécois, *Sous le soleil de la pitié* a plus d'importance que *Les*

enfants humiliés et les *Insolences* plus d'intérêt que *Les Grands cimetières sous la lune*. Le frère Desbiens sera sans doute, dans sa modestie, abasourdi d'une telle préférence. A mon avis, il est plus important pour un Québécois d'avoir lu le livre du frère Untel que celui de Bernanos que, par ailleurs, il ne faut évidemment pas négliger.

Il est souhaitable que l'école transmette une culture québécoise (Le langage de *L'avalée des avalés*, les significations de *Une saison dans la vie d'Emmanuel* et du film de Jean-Pierre Lefebvre, *le Révolutionnaire* ainsi que de plusieurs chansons de Georges Dor et de Gilles Vigneault sont québécois) où chacun se sente impliqué vitalement, où chacun se sente dans le coup. Pour qu'il se connaisse et s'identifie, pour qu'il puisse aimer et vouloir transformer son milieu, l'étudiant a besoin de se sentir accordé au contexte social, historique et culturel qui est assumé par un écrivain. Puisqu'une incarnation dans notre milieu doit passer par notre littérature, il est indispensable que des manuels soient écrits où la culture québécoise soit présentée comme une entité autonome avec ses propres lois de développement selon un rythme culturel propre.

FIN DU MÉPRIS

Le temps du mépris est fini. Si nous n'accordons pas à notre littérature une place importante, notre pédagogie continuera d'être aliénante. Voilà pourquoi de nombreux professeurs de littérature s'intéressent de plus en plus à la littérature québécoise dans un effort de pédagogie incarnée. L'étude d'auteurs comme Mgr Savard, André Langevin, Anne Hébert peut mener très profondément dans la réalité québécoise qu'il faut assumer pour devenir vraiment humain. Pendant que certains professeurs de Lettres évitent d'affronter les problèmes réels de l'homme québécois dont notre littérature témoigne, d'autres éducateurs, dans un esprit créateur, font face avec intelligence et courage, aux réalités troublantes de l'homme d'ici. Dans cette direction créatrice se trouve l'avenir d'un enseignement de la littérature qui favorisera une authentique fraternité entre Québécois par le partage d'un ensemble de références culturelles enracinées profondément dans une réalité à transformer.

ROBERT BARBERIS : Professeur de théologie, collège Loyola.

DOSSIER

ÉTUDIANT

Les étudiants s'ennuient à l'école

L'équipe de J.E.C. du diocèse de Montréal a fait une enquête sur le travail scolaire des étudiants aux niveaux secondaire et collégial. Les résultats n'en sont pas particulièrement réjouissants : manque d'intérêt, absence de participation, de conscience professionnelle, etc. 50% des étudiants de niveau collégial copient 75% de leurs devoirs et 50% de leurs travaux de recherche. Tous les moyens sont bons pour obtenir un parchemin — la seule chose qui compte !

L'enseignement ne colle pas à la vie, ne rejoint pas les préoccupations actuelles des étudiants, ne fait pas appel à leur dynamisme créateur la plupart du temps.

Rédigé en collaboration par les principaux auteurs de l'enquête : Micheline La Perrière, Janine Dallaire, Pierre Richard et Gislaine Desmarais, ce dossier essaie de cerner le malaise et d'en détecter les causes. Il ouvre des voies de recherche pédagogique et fait des suggestions tant aux professeurs qu'aux étudiants.

À BAS L'ÉTUDE!

MICHELLE LA PERRIÈRE

« Les étudiants tant au collégial qu'au secondaire, ne vivent pas pleinement leur travail étudiant avec tout ce qu'ils ont de possibilités et de dynamismes ». Telle est la conclusion à laquelle est arrivée l'équipe diocésaine, à la suite de tables-rondes, d'entrevues et de questionnaires qui ont rejoint plus de deux cents étudiants de niveaux collégial et secondaire ; il ne s'agit pas d'une enquête scientifique, mais nous croyons que les résultats obtenus révèlent assez fidèlement comment nous, les étudiants, vivons notre travail intellectuel. Le fait que nous ne vivions pas pleinement notre travail se vérifie dans de nombreuses situations existant en milieu étudiant et met en cause, outre le monde éducateur (professeurs, parents) et le système scolaire, l'étudiant lui-même.

Absence de la dimension d'actualité dans le travail étudiant

Pour plus de 60% des étudiants interrogés (niveau secondaire) le travail étudiant ne présente aucun intérêt dans leur vie actuelle ; ils ne lui trouvent un sens que par rapport à l'avenir.

Etudier pour plus tard, préparer son avenir, s'assurer d'une bonne position, être bien en vue dans la société sont autant de raisons qui motivent l'étudiant à étudier en fonction de, en préparation à... Mais pour le présent, le travail ne prend aucun sens ; il est subi, perçu comme obligatoire...

Inexistence d'une communauté de travail

De façon régulière, le travail d'équipe est absent dans les cours (exception faite pour la catéchèse). 70% des étudiants de niveau collégial travaillent habituellement seuls. 83% des travaux faits ont été réalisés individuellement.

Participation mitigée et absence de confrontation

82% des étudiants de niveau collégial ne posent aucune question et ce, dans trois (3) cours sur six (6).

Lors de six périodes libres (ex. : période libre d'une heure entre deux cours), 56% des étudiants n'ont pas échangé avec des professeurs et des étudiants sur les cours précédents.

Au secondaire, 76% des conseils étudiants ne perçoivent pas le rôle qu'un tel organisme pourrait jouer par rapport au travail étudiant.

Un autre trait caractéristique du travail est l'absence d'un engagement de l'individu dans une communauté de travail. Au collégial, il y a manque de confrontation entre étudiants et professeurs, peu de participation aux cours, pas de travail d'équipe. Au secondaire, le travail d'équipe est souvent « un réseau de paresse organisé » : on attend que les autres trouvent la solution...

Tous les moyens sont bons pour réussir...

Plus de 60% des étudiants (secondaire) exécutent des travaux obligatoires, i.e. ne font que le nécessaire...

Pour 75.4% des étudiants (secondaire) la première et souvent la seule motivation pour travailler, c'est « obtenir des bons résultats ».

50% des étudiants de niveau collégial copient 75% de leurs devoirs et 50% de leurs travaux de recherche. Au secondaire, 79.3% chez les filles et 90.6% chez les gars empruntent des travaux ou des devoirs, soit pour les copier intégralement, soit pour « s'en inspirer fortement ».

Plus des trois quarts (76%) affirment qu'il y a tricherie aux examens et aux récitations.

Comme la réussite est mesurée par les points obtenus, ne nous surprenons pas que la copie soit aussi répandue : c'est le meilleur moyen de réussir...

Facteurs et conditionnements dans le travail étudiant

La régularité dans le travail et l'intérêt de 64% des étudiants (sec.) sont conditionnés par les modes de participation dans les cours. 75% sont influencés dans leur travail par l'atmosphère de la classe, le professeur.

La situation est pénible à constater et lourde de conséquences pour l'individu et la société. Parce qu'il ne crée pas à l'intérieur de son travail, parce qu'il ne communique pas avec les choses et les hommes, parce qu'il ne participe pas à son propre achèvement et à celui du monde, l'étudiant ne s'engage pas dans son travail avec tous ses dynamismes et ses ressources : c'est là le problème fondamental.

Dans les articles qui suivent, nous essaierons de montrer comment, dans une école renouvelée, l'étudiant serait appelé à créer, à communiquer ; comment le travail de l'étudiant pourrait déboucher dans un engagement réel vis-à-vis des autres hommes ; enfin, comment l'éducateur pourrait favoriser cette participation et cet engagement chez l'étudiant.

Une école où les dynamismes d'adhésion, de création et de communication de l'étudiant seraient exploités à leur maximum : « Enchaîné ou libéré par le travail étudiant ? » Une école qui exploserait sur le monde actuel, qui serait à l'écoute des forces de notre époque, qui permettrait un engagement des étudiants vis-à-vis des hommes d'aujourd'hui et d'ici : « Du parasitisme à l'engagement ».

Une école où les éducateurs ne seraient pas somnifères ou barrières, mais des éveilleurs et des guides : « L'éducateur, un maître à penser ».

ENCHAÎNÉ OU LIBÉRÉ ?

JANINE DALLAIRE

50% des étudiants copient la moitié de leurs travaux

Il est facile d'affirmer que l'étudiant est un être responsable, qu'il est capable d'adhésion, de création, de communication. Cependant le peu d'exigences qu'il se pose, à lui (travail à la dernière minute) et aux personnes qui l'entourent tant étudiants (accepter la copie) qu'éducateurs (vive le professeur qui ne corrige pas le français dans les travaux !), vient mettre en doute cette affirmation. En effet quand on constate que 50% des étudiants du collégial copient entièrement ou partiellement la moitié de leurs travaux, comment voir une conscience professionnelle chez les étudiants ? Cette situation révèle l'importance primordiale qu'ils accordent aux notes, au « papier ». Celui-ci est objectivement nécessaire pour accéder à un niveau supérieur d'instruction et pour entrer sur le marché du travail. Il faut donc que l'étudiant l'obtienne, alors tous les moyens sont bons ; la copie apparaît comme excellente pour plusieurs, tant au collégial qu'au secondaire.

L'étudiant n'est pas exigeant dans son travail

Spontanément on dirait qu'au contraire l'étudiant exige beaucoup plus que ce qu'on lui offre. Par ailleurs si on regarde l'étudiant dans son travail, on s'aperçoit que la loi du moindre effort le guide souvent. Un travail de recherche devient combien de fois la recherche d'un travail semblable au sien duquel il pourrait s'inspirer sinon copier. L'étude se résume pour ainsi dire à un « bourrage de crâne », non pas une semaine avant l'examen afin de réviser les points difficiles, mais la veille de l'échéance. Suivre un cours, qu'est-ce que cela veut dire ? Selon les groupes d'étudiants, c'est prendre textuellement en notes ce que le professeur enseigne, c'est être présent physique-

ment (sans quoi on ne peut passer l'examen), c'est lire ou rédiger le devoir à remettre au cours suivant... et toute une gamme d'attitudes entre celles-ci. Poser des questions au professeur est la tâche démocratiquement donnée soit au « petit génie » de la classe, soit au « zélé ». Confronter un professeur n'est-ce pas lui poser une « colle » pour déceler jusqu'où vont ses connaissances ? Un travail d'équipe, dans les quelques cas où cela est présenté, offre l'excellente occasion de laisser travailler les autres sans que rien n'y paraisse.

Nous pourrions allonger cette liste d'exemples illustrant le désengagement des étudiants et leur mollesse dans le travail. Mais il faut dépasser les faits et voir l'étudiant de l'intérieur.

L'étudiant n'a pas de centre d'intérêt

L'étudiant vit de minute en minute, de jour en jour, au gré des événements. Il prend ce qui passe, réagissant plus ou moins, selon que l'événement l'impressionne ou pas. L'étudiant écoute les chansonniers, le hit-parade, il regarde les films à la T.V. C'est là pour une bonne part qu'il apprend l'amour, la justice, le travail. Il lit les manchettes des journaux, écoute discuter ses parents... Il sait que des grèves se déroulent, que des guerres éclatent, que les parents veulent moins d'enfants... Tout entre en lui pour former un fouillis qu'il n'arrive pas à démêler. Il sait tout sans rien connaître. Il se fait une idée sur tout sans se former d'opinion.

L'étudiant se rend à ses cours et entend parler d'Archimède, de la guerre des Boers, de la civilisation grecque... Le tout constitue un autre fouillis. Il n'y comprend rien non plus.

Voilà, croyons-nous, ce qui désensibilise l'étudiant. De nombreuses connaissances entrent en lui sans ordre. Comme il n'a pas de point de référence précis qui lui permette de juger, de

classer ce qu'il apprend, il met tout sur le même pied et reste passif devant tout, tant à l'école qu'à l'extérieur. Son travail scolaire ne lui permettant pas de mieux saisir ce qui se passe, il ne lui accorde pas d'importance ; et il a raison d'affirmer que l'école ne contribue pas à le faire ce qu'il est.

L'étudiant, un intellectuel

Mais l'étudiant que nous voudrions être, celui que nous voudrions reconnaître en chaque étudiant, qui est-il ? Un intellectuel. Il est l'homme qui se fait, qui s'épanouit. Il porte en lui de nombreuses richesses : il doit les découvrir, les utiliser. En même temps l'étudiant découvre le monde, d'une part à travers ce qu'il apprend à l'école, d'autre part par ses expériences personnelles. La grandeur de son travail, c'est qu'il lui permet d'élargir ses propres expériences par l'acquisition d'un savoir (en science, en histoire, en mathématiques, en lettres...) qui le fait être. Et ceci se réalise dans la mesure où l'étudiant critique, juge, met en doute même, ce qui lui est offert, avant de l'accepter. En somme, il est parmi ceux qui accordent, un temps du moins, une importance primordiale, à l'activité la plus noble de l'homme, son activité intellectuelle. Par ailleurs, l'étudiant s'insère dans le monde par sa famille, son milieu social, son milieu de travail rémunérateur (durant l'été, souvent même durant l'année scolaire), par le biais d'un engagement dans un organisme (que ce soit le syndicalisme étudiant, un club de sciences, de lettres, ou un centre de loisirs). Bref, l'étudiant est un intellectuel véritable, engagé dans le monde.

L'étudiant capable d'adhésion

Adhésion est un grand mot. L'homme qui vit intensément adhère à quelque chose : une idée, une philosophie,

une valeur, un dieu. Cette chose devient pour lui sa force et son idéal. A seize ans, l'étudiant ne peut encore adhérer lucidement à ce qui sera pour lui sa force, son idéal, mais c'est ce qu'il cherche. Pourtant peu se sentent sur cette voie ; alors ils s'évadent, tantôt dans le gogo, tantôt dans les films, tantôt dans les restaurants et les boîtes ; ils s'empiffrent de coke, fument comme des cheminées, s'étourdissent dans un bruit infernal. L'étudiant du secondaire tient aux Beatles, à Pierre Lalonde, à Belmondo : il chante comme eux, s'habille comme eux, embrasse comme eux. L'étudiant du collégial adhère à Gilles Vigneault, à Sartre, à Fellini, même si le processus d'identification est ici moins fort. Mais ni l'un ni l'autre n'adhèrent authentiquement à ces hommes et à ce qu'ils vivent. Ils s'emballent et cela dure le temps d'un emballage. Rien ne les aide à juger de la valeur de ce qu'on leur présente ; alors ils se donnent à ce qui leur paraît bon.

L'étudiant emmagasine de nombreuses connaissances et rien ne vient les unifier. Comment dire que l'école qui inviterait l'étudiant à faire lui ce qu'il apprend, l'emballerait ? Pourquoi ne s'attacherait-il pas à l'école, s'il s'y découvrirait homme capable d'être lui-même, d'être du monde et de construire le monde avec les autres ? Si les uns s'adonnent au gogo, c'est que le gogo les identifie et leur met une forme d'expression propre tout en étant commune à une partie de la jeunesse. Si les autres s'adonnent au cinéma, c'est que le cinéma existe, qu'il leur permet d'être du cinéma tout en étant eux-mêmes dans les films qu'ils produisent.

Or l'école étiquette le jeune comme étudiant. Celui-ci n'adhère pas à l'école, à ce qu'elle lui apporte parce qu'il ne se sent pas participant et agissant dans cette réalité.

L'étudiant capable de création

L'école semble être une distributrice de connaissances, où les réalités sont ce qu'elles sont sans qu'on y puisse rien changer : on a vérifié les lois de la physique ; la démonstration du théorème de géométrie est établie ; la philosophie produit ses traités ; les critiques ont expliqué les romans ; les Pères de l'Eglise et les Papes ont élaboré la doctrine sociale ; les expériences du laboratoire de chimie sont décrites dans le manuel. Quelle part reste-t-il à l'étudiant ? Tout est trouvé, écrit. Ce que

les hommes d'aujourd'hui cherchent, ils n'y ont pas accès. Il est évident que l'étudiant de 10^e scientifique n'inventera pas, durant ses heures de laboratoire, l'appareil qui amènera l'homme sur la lune. Il est clair aussi que les recherches du collégien en rapport avec ses cours d'anthropologie n'apporteront pas les solutions aux problèmes des Indiens au Canada.

L'homme du XX^e siècle, s'il veut vivre de sa décennie doit continuellement réajuster ses vues, ses jugements. L'étudiant doit apprendre à penser. Il en est capable, il suffit de provoquer son intelligence. L'essentiel est alors que ses démarches soient libératrices. Libératrices de ses ignorances. La pensée purement gratuite n'est réservée qu'à quelques-uns. L'homme, et l'étudiant encore plus, a besoin de voir les résultats de ce qu'il fait. Aussi l'étudiant doit-il constater qu'en mettant son intelligence au travail, il en retirera satisfaction, épanouissement. Il aura avancé dans la perception du monde, dans la connaissance de lui-même.

L'étudiant capable de création, c'est celui qui, intégré à une communauté de recherche, découvre le monde « un » dans sa complexité. C'est celui qui, au fur et à mesure qu'il acquiert de nouvelles connaissances, y réfléchit et les assimile à son savoir. Il sait ce qu'elles représentent pour lui et comment elles se posent par rapport à l'ensemble de ses connaissances.

L'étudiant capable de communications

L'étudiant reconnu pour ce qu'il est dans l'école, s'intégrera à la communauté étudiants-professeurs pour réaliser une démarche intellectuelle. Actuellement les communications sont unilatérales : le professeur enseigne sa matière, donne des devoirs, fait subir des examens. L'étudiant répond par son devoir et son examen en redisant ce que le professeur a déjà dit. C'est peut-être simplifier le style de relations à l'école, mais elles ressemblent beaucoup à cela.

Etudiants et professeurs sont capables de beaucoup plus. C'est ensemble qu'ils doivent se mettre en recherche. A certains moments, le professeur doit par son enseignement donner des pistes d'études, de recherches que l'étudiant poursuit ensuite. Le travail en commun (en classe donc) doit donner la chance à chacun d'apporter ce qu'il a trouvé. C'est aussi l'occasion de poser des in-

terrogations qui dépassent la simple compréhension des faits, des lois, des textes, afin de confronter ses jugements, ses opinions. Il faut aussi percer la valeur ou l'importance de ce qu'on apprend : pourquoi on étudie la théorie des ensembles, les traités politiques du début du siècle, le roman du XIX^e siècle... Si les auteurs des programmes académiques ont des raisons d'introduire ces éléments au programme, étudiants et professeurs ont aussi des raisons pour pousser des recherches dans ces domaines. C'est à la condition qu'ils voient ensemble leur motivation à leur travail qu'ils arriveront à se compléter.

Forum, expo, film, travail d'équipe...

Si l'étudiant doit exploiter ses possibilités de création et de communication au plan même du contenu du travail étudiant, par l'intégration de ses réflexions, de ses questions, de ses pensées, il doit aussi inventer des formes d'expression qui lui permettront d'atteindre ces nobles objectifs.

En ce sens, le travail en équipe est très riche, à la condition cependant qu'il réponde à des critères bien précis : animateur compétent et rigoureux, sujet accepté par tous, partage des tâches, temps de travail fixé à l'avance et assez long, échéances respectées... Le travail n'est plus alors un secret souvent mal partagé entre l'étudiant et le professeur, mais une progression commune où la défection d'une personne entraîne des conséquences sur la qualité même de la recherche et sur la satisfaction des personnes.

Les travaux personnels comportent aussi leur richesse. Il ne s'agit pas de les abolir. Mais ils devraient être suivis de forum ou panel où la communauté réunie confronte les points de vue de l'un et de l'autre, les aspects importants. Les recherches individuelles auraient aussi avantage à être communiquées à la communauté, sous forme de séminars, d'exposition simples, de films. L'intégration de l'image à la communication des travaux est rare ; pourtant c'est un moyen fort expressif, à la portée de l'étudiant et utilisable (diapositives, photos, dessins, caricatures, schémas...).

Il s'agit en somme de personnifier le travail étudiant. Que dans l'acquisition et la transmission de connaissances, on perçoive enfin la personne, l'homme libre qui connaît et s'exprime.

DOSSIER

ÉTUDIANT

DU PARASITISME À L'ENGAGEMENT

PIERRE RICHARD

L'étudiant : un parasite

*« Votre tâche est de vous préparer à entrer dans la vraie vie... »
« Chers étudiants, vous serez l'élite de demain ».
« S'instruire, c'est s'enrichir ».*

Si vous me demandiez par un mot de qualifier l'étudiant québécois de 16 ou de 21 ans, je dirais qu'il est inutile. Le seul rôle que la société reconnaît à l'étudiant est celui de *se préparer* pour la « vraie vie », en faisant le moins de tapage possible. Etant un « être en préparation » qui fera partie de « l'élite de demain », on lui accorde un statut d'assisté social en attendant qu'il soit « productif » ; ainsi on permettra qu'il entre au théâtre pour quelques cents de moins que les autres, on lui donnera des bourses et lui fera des prêts à des conditions avantageuses, etc.

Quoi de plus aliénant que de demander comme travail à un gars ou à une fille de 20 ans, de comparer en trois pages la « voluntas ut libera » et la « voluntas ut natura », ou à un étudiant de 10^{ème} année de composer cinquante lignes en anglais sur l'Expo, alors que ces étudiants savent que leurs textes seront lus rapidement par le professeur et par lui seul pour se perdre ensuite dans une pile poussiéreuse de textes semblables. Et c'est pourtant cela qui nous est demandé, alors que nos capacités de création demeurent inutilisées. Dans un tel contexte, l'intelligence devient une faculté qui fonctionne à vide, qui s'attarde à de faux problèmes ou s'ils sont vrais, qui demeure impuissante quant à la solution de ceux-ci ; à quoi sert de discuter de justice sociale au cours de morale, si l'on défend ensuite à l'étudiant de participer à une manifestation politique ou si on lui reproche de s'occuper du journal étudiant parce qu'il n'a pas 70% ?

Le travail étudiant apparaît donc comme un travail qui n'engage pas la personne, avec tout ce qu'elle est, vis-à-vis de situations réelles ; la seule porte

qui nous reste ouverte, est alors de satisfaire les exigences minima pour avoir la meilleure note possible (la copie est un bon moyen de réussir...) et, au bout de la ligne, pour obtenir le « fameux papier ». Tout ceci contribue à créer le climat d'ennui qui est si facile à déceler en passant quelques minutes au salon des étudiants ou en jasant avec quelques étudiants ; l'école ne répond pas à nos attentes profondes. Quelques-uns essaient d'échapper à ce climat en se posant des exigences de travail personnel, d'autres en s'engageant à fond dans un secteur d'activités (théâtre, syndicalisme étudiant, etc.), d'autres se trouvent un travail rémunérateur et la plupart se laissent vivre au gré des jours et du système...

Une école XIX^e siècle

*« Oppenheimer ? Connais pas ».
La T.V. n'existe pas au Québec !
Recevoir et ne pas agir.*

Le pire reproche que nous puissions faire à un système d'éducation est qu'il n'ouvre pas aux réalités que vit la société qui lui est contemporaine. Et pourtant, lorsque les étudiants obtiennent, après quinze années d'étude, un baccalauréat ès arts ou un bacc. en pédagogie, les deux tiers de ceux-ci ne connaissent strictement rien au monde technologique dans lequel ils vivent (leur connaissance en physique se limitant à peu de choses près aux miroirs concaves et convexes !), la très grande majorité ne connaît pas les lois économiques qui sous-tendent notre société, très peu ont des connaissances en politique et en psychologie, quelques-uns seulement ont lu Aragon et Eluard... D'autre part, l'école fait comme si les mass-média n'étaient pas encore inventés et pourtant ce sont là une des sources de comportements les plus importants pour les jeunes : une émission du *Sel de la Semaine* a plus de poids que n'importe

quel cours d'histoire ou de politique comme le film « Un homme et une femme » nous atteint plus profondément qu'un cours de morale conjugale ; de même les journaux de fin de semaine captivent plus qu'une fable de La Fontaine à mémoriser ; ceci ne veut pas dire de supprimer les cours mais ces derniers devraient s'inspirer ou, tout au moins, tenir compte de ce qui touche les étudiants de 1967.

Ce qui est peut-être plus grave que le contenu des cours non adapté aux réalités d'aujourd'hui, est le fait que les étudiants ne savent pas comment travailler avec d'autres, qu'ils ne se prononcent pas sur ce qui fait leur travail, qu'ils ne prennent pas en charge la communauté de travail dans laquelle ils vivent. Autre fait peu réconfortant : son travail ne débouche pas dans un engagement à l'intérieur de sa communauté de travail et encore moins vis-à-vis d'une société plus vaste ; il n'existe pas de confrontation entre étudiants et professeurs, et l'étudiant ne construit rien. Le rôle qui lui est assigné et qu'il accepte docilement, est de RECEVOIR en gardant l'action et l'engagement pour plus tard ; la coupure que nous établissons entre formation et action, fait du travail étudiant une réalité terne qui ne provoque à rien, si ce n'est à la routine et au conformisme. Aucune passion de découvrir, aucun désir de communiquer, parce que, après tout, ça ne changerait rien...

L'action, partie essentielle de l'éducation

*Finie, l'école-ghetto !
Un travail productif.*

Le travail étudiant apparaîtra toujours aussi ennuyant, coupé de la vie, sans intérêt réel pour les étudiants, tant qu'il ne fera pas appel aux possibilités d'action de ceux-ci. Et il ne pourra pas être considéré comme un véritable travail intellectuel, tant qu'il ne sera pas l'occasion pour les jeunes de travailler à la compréhension de situa-

tions réelles et à la solution de certains problèmes qui se posent vraiment à l'homme.

Ce qui est primordial c'est de ne pas demander à un étudiant de produire pour rien, de se creuser la tête sur des problèmes qui n'existent pas et de laisser comme seule motivation la note à obtenir. Un tel travail ne peut être que destructeur de la personne.

La première exigence posée au travail étudiant et à ceux qui le vivent, est que ce travail serve à la transformation de certaines réalités. Ceci peut aller de la simple discussion en classe du travail de tel étudiant à l'engagement dans les Travailleurs étudiants du Québec (T. E. Q.). Le travail étudiant devrait tout d'abord provoquer un engagement à l'intérieur de la communauté professeurs-étudiants, que ce soit par le travail d'équipe, l'exposition de travaux de recherche, la participation à un cercle littéraire, etc. (Ce point est développé dans l'article « Enchaîné ou libéré par le travail étudiant ? »).

A cause même des possibilités créatrices des étudiants et de la valeur que peut prendre leur travail, nous devons tendre à ce que ce travail ait des répercussions en dehors des murs de l'école et du collège. Une école pourrait ainsi devenir un foyer culturel important pour tout un secteur de la population ; les étudiants pourraient contribuer à l'avancement, sur différents plans, de la société globale. Ainsi, les étudiants en histoire à Ville-Marie ont présenté au public leurs recherches sous la forme d'une exposition qui fit même l'objet d'un court reportage télédiffusé ; à la régionale Maisonneuve, les étudiants organisent, chaque année, une exposition scientifique ouverte à tout le public ; les étudiants du cours de sociologie du collège de Joliette ont mis au service de la communauté étudiante, les résultats de leur enquête sur la situation religieuse des étudiants et ont diffusé ceux-ci dans les journaux. Dans la même ligne, la participation à l'Expo-Sciences ou à l'Association des Jeunes Scientifiques peut être une forme d'engagement intéressant pour plusieurs étudiants à l'intérieur de leur travail. L'organisation par les étudiants et les éducateurs de soirées artistiques, la présentation de pièces de théâtre, la réalisation de « teach in » sur certains problèmes sociaux pour toute une partie de la population, sont aussi d'autres formes à exploiter.

L'école : carrefour ouvert sur le monde

*Zorba vs Saint-Thomas.
« Les temps ont changé !
On n'a plus les jeunes
qu'on avait ! »*

Tout ceci ne pourra se réaliser que dans les cadres d'une école ouverte sur le monde, une école à l'écoute de l'actuel tant dans son contenu que dans sa pédagogie. Le travail étudiant doit tenir compte des réalités techniques, sociologiques, économiques, politiques, psychologiques et culturelles qui tissent la société dans laquelle l'étudiant d'aujourd'hui a à s'intégrer et à œuvrer. L'école ne peut plus être considérée comme « l'unique et légitime successeur de la famille pour l'éducation des enfants » lorsqu'un étudiant de 11^{ème} année écoute 2.57 heures de hit-parades par jour (cf. enquête sociologique réalisée par la J.E.C. de Montréal), qu'un étudiant du collégial regarde la T.V. environ dix heures par semaine et qu'il va voir, pendant le même mois « Blow up », « You only live twice » et « Un homme et une femme » ; alors qu'un étudiant du secondaire a environ 25 heures de cours par semaine, il passe 23.48 heures à écouter la radio et la T.V. sans compter le temps passé à écouter des disques, à lire journaux et revues et à aller au cinéma. L'étudiant est donc situé au centre de plusieurs idées, valeurs et informations qui se frappent, se contredisent, sollicitent ; la communication d'un schéma de valeurs ordonné, unique et interchangeable par la famille et par l'école est une illusion : l'étudiant adhère à plusieurs réalités qui lui sont présentées en-dehors des cadres traditionnels de formation ; en adhérant à ces valeurs nouvelles, il acquiert les matériaux qui lui permettent de confronter et de mettre en doute ce que lui apportent ces cadres traditionnels que sont la famille et l'école. Une école qui ne tient pas compte de ces réalités est une école dépassée ; aucune savante démonstration de l'existence de la liberté ne peut rivaliser avec le film « Zorba, le Grec »...

De même le cloisonnement qui existe entre les différentes disciplines est un refus de notre société où tout s'influence ; une école sensible aux lignes de force de notre temps aura

à développer la collaboration interdisciplinaire au niveau des éducateurs et des étudiants.

C'est peut-être là un programme gigantesque de réformes ; mais avec la mise sur pied des CEGEP et des centres de formation des maîtres, nous ne devons pas rater l'occasion d'expérimenter des formes nouvelles d'éducation, d'introduire les techniques en éducation, etc. Il ne faut cependant pas s'attendre à ce que les nouvelles structures révolutionnent tout par elles-mêmes ; de nombreuses initiatives peuvent être tentées par les étudiants et les éducateurs : l'introduction des journaux au cours de politique, la visite de la Bourse au cours d'économie ou la réalisation d'un film au cours de physique ou de biologie, sont déjà des initiatives qui peuvent favoriser un véritable engagement des étudiants dans leur travail.

Les étudiants responsables de leur éducation

*Bientôt, le Student Power !
Après la démocratisation
des structures, celle des
contenus...*

Une des causes importantes du non-engagement des étudiants dans leur travail est que ce travail est pensé par d'autres et qu'ils n'ont aucun mot à dire dans l'élaboration de celui-ci : les autorités et les professeurs sont là pour dire quoi faire et pour dire si ce qui est fait, est bien ou mauvais. Un simple exécutant ne peut pas se sentir concerné par des objectifs qui ne sont pas siens et il ne peut consentir à y mettre des efforts.

Pour une prise en charge collective par les étudiants de leur travail, les AGE (Associations générales d'étudiants) et les Conseils étudiants, tant au niveau secondaire que collégial, ont un travail énorme à réaliser. Il ne suffit pas que les étudiants aient deux représentants au conseil d'administration des CEGEP et quelques autres aux divers comités pour que cette prise en charge soit chose faite ; c'est un premier pas mais cette représentation étudiante doit véhiculer une pensée et des points d'application précis partagés par l'ensemble des étudiants. Les expériences diverses de cogestion et de comités conjoints

sont à poursuivre à la condition qu'elles soient doublées d'un travail d'animation auprès des étudiants et de la mise sur pied, par les étudiants mêmes, de diverses tentatives de travail intéressant.

Un exemple de prise en charge réelle par les étudiants, a été réalisé par quelques classes de 8^{ème} et de 9^{ème} années. Il s'agit d'une coopérative de travail : à la fin de chaque semaine, les étudiants évaluaient avec leurs profes-

seurs le travail effectué, critiquaient contenus, pédagogies, attitudes des professeurs et des étudiants et discutaient du travail de la semaine suivante ; ils décidaient aussi de divers services à mettre sur pied ou à améliorer : bibliothèque, service d'information, etc. C'est une expérience qui mériterait d'être prise en considération par plusieurs étudiants et éducateurs des niveaux collégial et universitaire !

Ce sont là quelques réflexions et perspectives d'action qui devront être approfondies et surtout expérimentées ; la situation actuelle de l'étudiant et de son travail exigent une action rapide et profonde de tous ceux qui ne veulent plus tolérer que des milliers de jeunes soient ainsi abrutis par la non-responsabilité et la non-participation auxquelles ils sont voués dans le système actuel.

DOSSIER

ÉTUDIANT

L'ÉDUCATEUR UN MAÎTRE À PENSER

GISLAINE DESMARAIS

L'éducateur, un maître à penser...

La situation actuelle de l'école permet peu à l'étudiant de s'engager dans son travail, de le trouver enrichissant, d'y participer pleinement. Elle ne lui permet pas non plus de s'insérer dans le monde d'aujourd'hui ; s'il le fait c'est grâce à une ouverture du milieu familial, à une force personnelle très grande ou à un groupement hors des cadres scolaires. L'école n'est pas son affaire. C'est ce qui se dégage de la situation de l'étudiant et du secondaire et du collégial telle que nous l'avons vue.

Si cette situation implique pour une part la responsabilité de l'étudiant, elle met aussi en cause l'école telle qu'elle est actuellement. L'école, c'est-à-dire les structures scolaires, l'orientation des cours, la pédagogie employée, le contenu des programmes doivent axer l'étudiant sur ce qui est actuel, lui permettre de se retrouver avec ce qu'il porte du monde d'aujourd'hui et lui proposer une participation qui conduise à un engagement. Elle doit permettre à l'étudiant de connaître et de s'engager, ces deux termes ne faisant qu'un, se situant chacun comme un pôle d'une même démarche. Et c'est l'éducateur qui, pour une bonne part, provoquera ou ne provoquera pas cette connaissance et cet engagement.

Nous référant toujours à l'étudiant, premier objet de nos préoccupations, nous essaierons de voir quelles conditions doit respecter l'éducateur qui

veut permettre à l'étudiant d'intérioriser pleinement son travail. Il ne s'agit pas d'une étude exhaustive de ce qu'est l'éducateur, ce serait nous demander beaucoup trop, mais plutôt de quelques réflexions qui ont été nôtres alors que nous nous sommes penchés avec des étudiants sur leur situation d'étudiant.

Un éducateur qui possède une connaissance intérieure de sa discipline...

L'étudiant est premièrement celui qui apprend, qui connaît peu à peu le monde qui l'entoure, les éléments et les événements qui l'ont fait, le sens de son devenir. Apprendre l'histoire n'est pas uniquement saisir le sens des choses passées, mais aussi, pour l'étudiant de 1967, pouvoir saisir ce qui fait le monde d'aujourd'hui et quelles sont les voies d'avenir. Cette connaissance n'est point simple assimilation d'un ensemble de données, ou compréhension superficielle de phénomènes. Au contraire, elle doit être prise de possession du sens des choses, découverte profonde de ce qui est. Il s'agit de connaître de l'intérieur, de saisir la réalité d'une chose ou d'un fait en le situant en relation avec les phénomènes connexes, en le remplaçant pour soi dans son univers intérieur. Cette connaissance donne à l'étudiant tout le poids, toute la richesse de ce qu'il connaît. Il devient autre par ce qu'il connaît.

Cette démarche de connaissance demande un guide sûr, un éducateur qui

soit compétent, c'est là une évidence ; mais aussi un éducateur qui possède lui-même cette connaissance intérieure de la matière qu'il enseigne. Il lui faut pouvoir replacer chacun des éléments de sa discipline dans son ensemble, dégager l'orientation de sa matière, de façon à permettre à l'étudiant d'y pénétrer. Il lui faut aussi pouvoir situer sa discipline face aux autres sciences ; avoir, au fond, une pensée personnelle qui puisse servir de fil conducteur à ses élèves. Ceux-ci ne se modèleront pas nécessairement sur leur maître, compris dans le sens de maître à penser, mais ils pourront, guidés par lui, trouver leur propre voie de cheminement, effectuer leur propre recherche et arriver à une découverte personnelle.

Un éducateur en continuelle recherche...

Devenir le maître à penser de l'étudiant demande à l'éducateur un amour réel de sa discipline. Pour transmettre une connaissance, telle que nous l'avons définie plus haut, il faut avoir fait soi-même ce cheminement, cette recherche qui permet de devenir ce que l'on sait. La connaissance n'est plus ici une addition à ce qu'est l'étudiant, mais l'étudiant qui devient ce qu'il sait. L'éducateur se pose ainsi l'exigence d'être lui-même en continuelle recherche, il se laisse transformer lui aussi par ce qu'il transmet. L'éducateur pourra communiquer réellement avec l'étudiant, à la condition de découvrir en celui-ci un être pensant qui chemine d'une cer-

taîne façon avec lui ; même s'il emprunte quelquefois des voies marginales, l'étudiant est toujours en recherche, est tendu vers une même vérité. L'éducateur peut ainsi respecter la démarche personnelle de l'étudiant, susciter sa recherche, faire appel aux dynamismes qui lui sont propres. Il y a alors correspondance entre deux êtres, deux univers intérieurs intéressés par une même réalité, en tension vers un même but. Le quotidien ne laisse pas souvent maître et élève atteindre à une telle correspondance ; les difficultés de la recherche, les impondérables de chaque jour permettent difficilement de cerner cette réalité. Mais un amour véritable de l'éducateur pour sa discipline et ses étudiants peut faire qu'au bout de la ligne la lumière se fasse et que le chemin ait été suivi même si, en cours de route, il demeurait difficile à percevoir.

Un éducateur non isolé...

Ainsi guidé par un éducateur, réel maître à penser, l'étudiant pourra se bâtir par son travail, devenir avec tout ce qu'il est, s'insérer dans une communauté de travail et trouver sa place dans la société. Cela lui pose de multiples exigences comme il en est posé à l'éducateur. Tout au long de notre réflexion nous en avons souligné quelques-unes : compétence, saisie profonde d'une discipline, amour de sa matière et des étudiants, ouverture à l'actuel et constante recherche. Il en est d'autres que nous aimerions apporter ici. L'éducateur n'est pas seul au haut de sa chaire. L'étudiant le perçoit beaucoup en relation avec les autres éducateurs. Une équipe de professeurs travaillant ensemble en étroite collaboration pour le mieux-être des étudiants et l'avancement d'une recherche est pour eux une concrétisation très significative d'une ouverture et d'une honnêteté intellectuelle. Un éducateur collaborant avec des spécialistes de disciplines autres que la sienne permet à l'étudiant de saisir par le témoignage même de ses éducateurs le lien profond qui relie toutes les sciences, la recherche commune qui est celle du monde de la technique et de l'industrie.

Ainsi un professeur d'histoire peut demander la collaboration d'un professeur d'économie pour situer et expliciter une question qui relève davantage de cette discipline. Cette collaboration peut devenir régulière et permettre que les classes ne soient plus des centres fermés où l'élève perçoit le maître com-

me un médiateur unique entre lui et une discipline isolée des autres sciences et de la vie. L'éducateur doit aussi avoir le souci de provoquer chez ses étudiants cette collaboration, ce travail d'équipe. La recherche de la connaissance n'est point ainsi pour lui un travail en vase clos et un repliement sur soi-même, mais elle lui permet de se confronter à ce que d'autres pensent et de découvrir d'autres formes d'approche de la réalité.

L'éducateur, maître à penser, devient ainsi pour l'étudiant un éveillé, un guide, un provocateur de connaissances. Concrètement pour y arriver, dans une structure scolaire de plus en plus mouvante, certaines conditions doivent être créées à l'intérieur de l'école, conditions qui ne sont pas indépendantes de l'équipe d'éducateurs qui y travaille.

... Pour une plus grande participation

La participation de l'étudiant est de première importance pour un tel maître. Elle ne lui sert pas à donner plus de vie à ses cours, à régler d'éventuels problèmes disciplinaires ou à se moderniser en se disant promoteur de l'école active. Au contraire, elle devient ligne de force de l'orientation de ses cours. La participation de l'étudiant n'est pas un mode d'enseignement. Perçue ainsi elle demeure un palliatif, un à-côté et ne pose pas à l'éducateur l'exigence de reviser profondément l'orientation de ses cours. Elle est plutôt moteur d'un enseignement et conduit l'éducateur et l'étudiant à travailler ensemble à une recherche commune.

Un éducateur qui s'engage...

L'étudiant est aussi celui qui s'engage. Pour la clarté de l'expression, ce deuxième terme gagne à être séparé du premier, la connaissance. En réalité, pour l'étudiant, il s'agit d'une même démarche. La connaissance n'atteint sa plénitude que si elle conduit à un engagement. Cet engagement peut aller de la simple prise de position et du jugement jusqu'à l'engagement professionnel ou social.

L'éducateur, le maître à penser, ne doit donc pas se limiter à transmettre une connaissance, mais il doit guider l'étudiant vers cet engagement. Cela nous semble une condition sine qua non d'une réelle démarche vers la vérité. Et elle n'est pas sans exigence pour l'éducateur. Il lui faut s'engager lui-même dans la connaissance qu'il transmet,

prendre position, être ouvert à ce qui fait le monde d'aujourd'hui. Il lui sera demandé par l'étudiant d'accepter la confrontation, confrontation des autres disciplines, confrontation de l'actualité, confrontation de ce que pense même l'étudiant. Le professeur d'histoire ne peut donner une vision statique de sa discipline s'il veut permettre un engagement ; il lui faut situer son cours en tenant compte de ce qui fait le monde de cette 2^e moitié du siècle, en le remplaçant dans les lignes d'avenir déjà dessinées par la réalité actuelle.

Cet engagement, l'étudiant peut le prendre au niveau d'une recherche connexe à un cours, recherche qui aboutira éventuellement à une communication à ses confrères lors d'un séminaire, d'une exposition... Ce peut-être aussi un engagement au niveau du journal, de la radio-scolaire, du ciné-club, etc. La perception des événements, le jugement, la prise de position que demande un tel engagement doivent originer de la vie de l'école et s'y insérer.

Le professeur ne doit pas accepter cet engagement comme une concession nécessaire au besoin d'activité de l'étudiant ; il cherchera plutôt à découvrir le dynamisme profond d'une action de l'étudiant dans son monde et dans la société. Il lui faut aussi susciter, par l'orientation même de son cours, cette poursuite dans l'action d'une prise de position engendrée par la connaissance. Cela implique, il va sans dire, une conception nouvelle de l'école qui soit ouverte sur toutes les réalités de la vie étudiante, y compris celle des mass-média. Cet esprit donné à l'école peut difficilement être l'œuvre d'un seul éducateur ; l'équipe des maîtres doit s'y arrêter et accepter de confronter les orientations prises. C'est là aussi une part importante de l'engagement de l'éducateur : engagement dans sa discipline et engagement dans le milieu de l'école.

Présence et ouverture d'esprit

Deux lignes de solution qui engagent les éducateurs nous apparaissent primordiales pour arriver à créer dans l'école cet esprit nouveau fondé sur la participation et l'engagement des étudiants.

Une première ligne de solution qui nous apparaît importante est l'institution du système de tuteurs. Il ne s'agit pas de s'attacher à la lettre d'un tel système mais à son esprit. Situé dans

l'optique d'un tel système, l'éducateur tend à une connaissance réelle de ses étudiants, travaille en étroite collaboration avec eux, fait appel à leurs dynamismes propres et accepte une confrontation venant d'eux. Il ne s'agit donc plus uniquement d'une relation professeur et groupe d'étudiants mais d'une relation professeur et étudiant *situé dans un groupe*. Le professeur qui travaille dans une telle optique saisit les richesses, les possibilités de chacun de ses étudiants. Il tient compte de leurs intérêts premiers et des options déjà prises pour les guider dans une recherche plus poussée et leur proposer un engagement. Cette perception de l'étudiant à l'intérieur d'un groupe est essentielle à l'éducateur qui veut provoquer une recherche d'équipe.

L'éducateur doit être disponible pour rencontrer les étudiants en dehors de ses cours; il lui faut être ouvert pour envisager les questions des étudiants au sujet de ses opinions sur l'actualité, de son orientation, de ses recherches sur tel ou tel point de sa discipline. Ainsi des étudiants peuvent gagner beaucoup à travailler au laboratoire avec un professeur de sciences sur un aspect de la matière que le temps et la programmation ne permettent pas d'approfondir. Le travail avec des éducateurs soucieux de ce qu'est l'étudiant et ouverts à une confrontation, peut amener l'étudiant à ne plus considérer chaque discipline comme un domaine isolé et une activité cloisonnée. Il pourra ainsi assimiler l'enseignement reçu et, le confrontant à la vie, réaliser une synthèse.

Attention et service

Une deuxième ligne de solution est la promotion des regroupements étudiants, regroupement en vue d'une recherche dans une matière ou d'une participation à une activité reliée à une matière, tel un club de sciences, un cercle littéraire...

L'éducateur attentif aux possibilités et intérêts de ses étudiants peut les inciter à de telles initiatives et surtout appuyer les initiatives prises par les étudiants. Cela lui demande une disponibilité très grande ainsi qu'une ouverture à ce que sont les jeunes, à ce qu'ils ont d'original. Il lui sera demandé du temps en dehors de ses heures de cours, une participation entière et vigilante mais aussi une attention à ne pas prendre la responsabilité que peu-

vent assumer les étudiants. C'est là une occasion unique d'engagement pour l'étudiant. L'éducateur convaincu du sens de son travail et de la responsabilité étudiante ne peut considérer ces regroupements comme des activités marginales distrayant l'étudiant de son travail. Ils sont au contraire les lieux d'une véritable recherche en équipe. Ils requièrent une attention très grande et une place de premier choix dans l'école qui se veut centrée sur l'étudiant.

L'étudiant en recherche...

Ce sont là quelques jalons de réflexion que beaucoup d'éducateurs ont sûrement élaborés au fil de leur expérience. Pour nous, leur importance vient de ce qu'ils sont nés d'un travail poursuivi tout au long d'une année avec des étudiants. Certains points gagneraient à être approfondis et nous souhaitons que les éducateurs qui nous lisons confrontent ces quelques éléments avec leurs propres réflexions. Cette vision de l'éducateur est un élément indissociable de la réalité même du travail étudiant et de l'étudiant. Pour que l'éducateur soit un maître à penser, il lui faut entrer en relation avec un étudiant qui soit lui-même en recherche, qui ait soif d'une connaissance et tende vers la vérité. L'étudiant atteindra une réelle maturité, deviendra un travailleur intellectuel dans la mesure où les deux pôles dynamiques de l'éducation, étudiant et éducateur, donneront chacun leur pleine mesure et établiront entre eux, dans la communauté de travail qui est leur, une véritable collaboration.

ALORS ?

Si les étudiants se sentent accusés de tous les vices de notre système scolaire et si les éducateurs voient confirmer leur opinion sur la paresse des étudiants, les uns et les autres trouvent encore le moyen de se soustraire à leurs responsabilités respectives.

C'est une vision intérieure du monde étudiant que nous, étudiants, présentons ici. Impliqués comme tous les étudiants dans le quotidien souvent morne des cours, travaux et examens, nous voulons voir comment, au fil de ce quotidien, nous pouvons transformer le travail étudiant. Nous comptons que les expériences positives rapportées ici agiront comme dynamisme. Pour les étudiants et les professeurs qui les ont

vécues, elles ont dévoilé un nouveau visage du travail étudiant, où chacun devient participant à la recherche. Si le changement des structures scolaires est nécessaire, la transformation des étudiants et des éducateurs l'est aussi. Autrement, professeurs et étudiants demeureront les mêmes, avec la différence que leurs obligations académiques seront changées.

La conclusion à tirer de ce dossier, c'est « agir ». Non pas dire d'agir. Des colloques sur ce sujet se tiendront à Montréal, à l'intention particulière des étudiants du secondaire (5 novembre) et du collégial (12 novembre). Pour de plus amples informations, appeler Andrée Chalifoux (colloque secondaire) ou Pierre Richard (colloque collégial) au numéro de téléphone suivant : 288-4261.

GISLAINE DESMARAIS : Responsable de la J.E.C. diocésaine de Montréal. 642-0408.

Maintenant

REVUE CHRÉTIENNE D'OPINION

PUBLIÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ

DE L'ORDRE DOMINICAIN

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

directeur-administrateur :

V. HARVEY, O. P.

adjoints à la direction :

PIERRE SAUCIER

HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

PAUL DOUCET, O. P.

ANDRÉ CHARBONNEAU

LOUIS RACINE, O. P.

YVES GOSSELIN, O. P.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

ABONNEMENT D'UN AN — \$ 5.00

ABONNEMENT D'ÉTUDIANT — \$ 3.50

ABONNEMENT DE SOUTIEN — \$10.00

RÉDACTION, ADMINISTRATION,

ABONNEMENTS,

2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,

Montréal-26, P. Q.

Tél. 739-2758

N. B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

IMPRIMÉ AU CANADA PAR :

L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE

CUM PERMISSU SUPERIORUM

RECHERCHE D'UN DESTIN

A l'assemblée plénière de la nation canadienne-française tout un peuple se prononcera sur la forme que doit prendre son destin collectif. Comme le disait le chanoine Groulx, « il s'agit de bien autre chose que d'une option politique. Il y va de l'avenir d'une nation, acculée à la décision suprême : être ou ne pas être ». Les quelque 2,100 délégués qui viendront de tous les horizons ne parleront pas simplement au nom de groupes, de factions ou de partis qui font souvent passer leurs intérêts avant ceux de la communauté. Il leur appartient de découvrir les solutions les plus efficaces et le cadre politique le mieux adapté pour assurer l'épanouissement des Canadiens français.

La tâche des Etats généraux est vitale, pressante et très exigeante. Déjà les assises préliminaires ont favorisé une première prise de conscience et permis de lancer sur des bases d'équitable représentativité les grands assises des 23 au 27 novembre 1967.

Il est à espérer que toutes les forces vives du pays français seront au rendez-vous : la réponse empressée qui est venue des corps socio-économiques les plus dynamiques laisse présager qu'aucune réunion ne pourra refléter avec plus d'exactitude le *souls* actuel de la nation. Encore faut-il que l'on mette à profit les instruments de travail remarquables que la di-

rection a mis à la disposition des délégués. C'est l'appel que Jacques-Yvan Morin, président de la Commission politique et constitutionnelle, lance instamment dans son message de septembre : « si l'on veut, dit-il, comprendre la nature des difficultés qui nous assaillent, il ne faut négliger ni le domaine social, ni l'économie, ni la culture, ni la politique, ni la consultation. Sans diagnostic précis, il ne peut y avoir de remède exact ».

Aux assises préliminaires, les membres avaient reçu des documents de travail très utiles. Ces premières études gagnaient cependant à être reprises et étoffées. Aussi, a-t-on mobilisé quelques-uns des experts les mieux informés et les plus avertis du milieu, universitaires et technocrates, repensé les méthodes de travail et regroupé les sujets. Il serait impossible d'imputer un éventuel échec à un manque de planification, de recherche ou de rigueur de la part des animateurs. Tous les problèmes majeurs de notre vie collective sont analysés objectivement en dix-sept dossiers.

Chaque sujet comporte un *exposé de base* de caractère technique (historique et constitutionnel), ainsi qu'un *document de travail* plus immédiatement pratique et direct, et qui devrait stimuler la discussion par les questions qu'il soulève. Les dix-sept dossiers auront été ache-

minés aux membres, plusieurs semaines à l'avance. Après avoir étudié attentivement les premiers exposés de base et documents de travail réunis dans le cahier no 5 des *CAHIERS DES ETATS GENERAUX DU CANADA FRANÇAIS*, je crois pouvoir affirmer sans hésiter que jamais à ce jour on aura disposé d'un éclairage aussi précis, substantiel et honnête sur l'état de la nation canadienne-française. Ces documents constituent l'instrument de base sans lequel les débats auraient pu risquer de s'égarer dans les méandres troubles de la rhétorique patriotarde, brouillonne et confuse. Au contraire si l'on sait mettre à profit cette richesse documentaire unique en son genre, on sera en mesure d'inventer les coordonnées réalistes et efficaces du pays en devenir, appuyé sur des données positives et concrètes. J'aurais aimé décrire à loisir les divers stades de la grande consultation de novembre : groupes d'étude, assemblées de travail, assemblées plénières, organisées suivant les méthodes les plus éprouvées de l'animation sociale, achemineront les délégués vers la formulation d'un cahier des exigences fondamentales et indispensables à la construction d'une collectivité française dynamique en terre d'Amérique.

Pierre Saucier